

L'Action NATIONALE

Volume LXXV, numéro 5, janvier 1986

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE
À TOUS NOS AMIS



La Ligue d'Action Nationale

Président:

François-Albert Angers

Secrétaire:

Gérard Turcotte

Trésorier:

Charles Poirier

Directeurs:

Richard Arès

René Blanchard

Paul-André Boucher

Jacques Boulay

Guy Bouthillier

Michel Brochu

Louise Collin-Brochu

Marcel Chaput

Claude Duguay

Pierre Dupuis

Jean Genest

Yvon Groulx

Anna Lagacé-Normand

Marcel Laflamme

Jean-Marc Léger

Delmas Lévesque

Denis Monière

Jean-Marcel Paquette

Gilles Rhéaume

Léonard Roy

André Thibaudeau

Pierre Trépanier

Claude Trottier

Action nationale

revue d'information nationale

qui lutte pour l'indépendance du Québec

Fondation Esdras Minville

société recueillant des fonds

destinés à des activités nationales

Clubs de la République

association de jeunes réunis

pour préparer l'indépendance du Québec

Éditions françaises

société de publication de dossiers

destinés à un cercle de lecteurs abonnés

Enquête nationale

recherche par des spécialistes

sur l'avenir constitutionnel du Québec

Assises nationales

convocation des forces vives du Québec

pour réaliser la cohésion nécessaire

82, rue Sherbrooke ouest

Montréal H2X 1X3

(514)-845-8533

l'Action **NATIONALE**

Volume LXXV, numéro 5, janvier 1986

TABLE DES MATIÈRES

RENÉ BLANCHARD:	Le coût de la «personnalité» nationale	393
PIERRE et LISE TRÉPANIÉ:	À l'occasion du 75 ^e anniversaire de la fondation de l'École Sociale Populaire	399
JEAN-D. ROBILLARD:	Les Franco-Albertains	422
MICHEL FAMELART:	La forêt et le P.L.Q. L'environnement	434 438
	Les évêques et l'agriculture	440
PIERRE GAUDREAU:	Forex, l'avenir de Val d'Or	442
SIMON PELLETIER:	Les voies d'avenir du syndicalisme québécois	448
ANDRÉ LAFRENIÈRE:	Une économie québécoise autonome	454
CAROLE THÉRIAULT:	Le marketing du sirop d'érable ..	460
JEAN DASTOUS:	Waterloo comme site industriel?	463
SERVICE D'INFORMATION:	Hydro-Québec	474

HOMMAGE

de la SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE de Montréal

Elle fait partie du Mouvement national
des Québécois

L'ACTION NATIONALE

revue d'information nationale

Directeur: JEAN GENEST

Photographe: Paul HAMEL

Collaborateurs:

Patrick Allen	Jean-Baptiste Giroux
François-Albert Angers	André Joyal
Viateur Beaupré	Pierre-André Julien
René Blanchard	Marcel Laflamme
Odina Boutet	Delmas Lévesque
Guy Bouthillier	Jeannine McNeil
Claude Collin	Denis Monière
	François Morneau
	Gilles Rhéaume
	Jean-D. Robillard

Abonnement:

	1 an (10 numéros)	2 ans (20 numéros)
Québec, Canada	\$25.00	\$45.00
Autres pays	30.00	50.00
Abonnement de soutien	35.00	

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans l'Index des périodiques canadiens, publication de l'Association canadienne des bibliothèques dans Périodex publié par la Centrale des Bibliothèques et dans Radar, répertoire analytique d'articles de revues du Québec, publié par la Bibliothèque nationale du Québec.

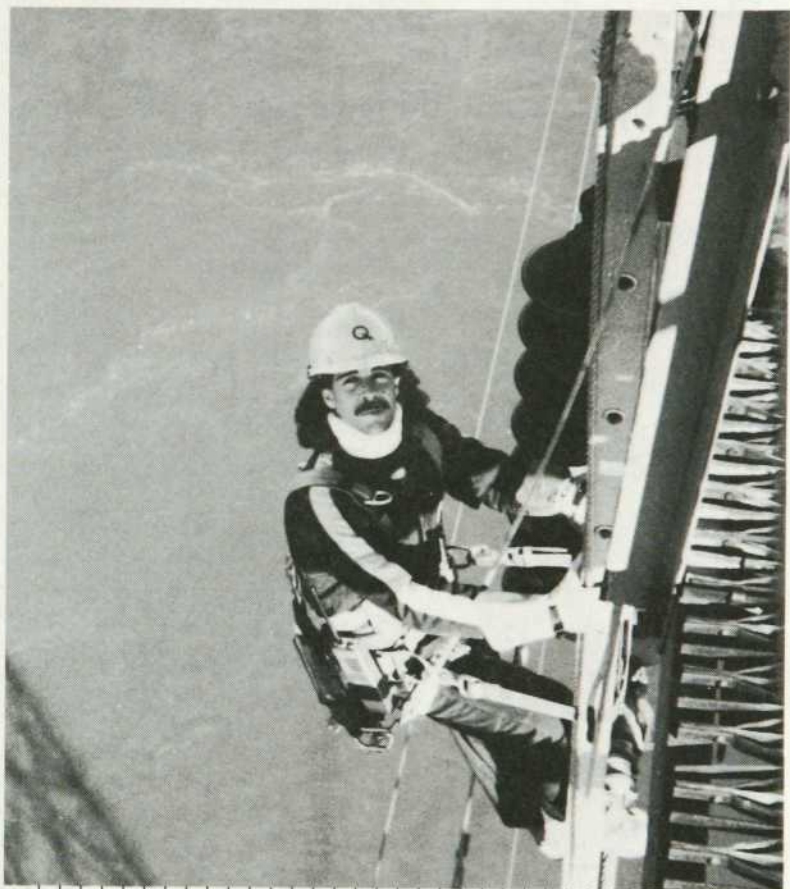
Prière de joindre à toute correspondance relative au service de la revue le numéro-code figurant sur la dernière adresse d'envoi.

ISSN-0001-7469
ISBN-2-89070

Dépôt légal: Bibliothèque nationale, 2^{ème} semestre 1981

82, rue Sherbrooke ouest
Montréal H2X 1X3
845-8533

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement numéro 1162



La qualité de notre service est notre principale préoccupation.

*de l'énergie
et du cœur*

L'électrificacit 

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

fondée en 1947
par Lionel Groulx

4 forts numéros
par année

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM

ADRESSE

	CANADA	AUTRES PAYS
Individus	30,00\$	34,00\$
Étudiants (avec pièce justificative)	14,00	18,00
Abonnement de soutien	50,00	54,00
Institutions	30,00	34,00

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE,
261 avenue Bloomfield, Montréal, Qué.
H2V 3R6
Tél.: 271-4759

relations

*Un magazine chrétien
d'analyse et de réflexion
sur l'actualité
sociale et culturelle*

Des dossiers

- Les négociations dans le secteur public et parapublic
- La réforme scolaire
- Les nouveaux ministères dans l'Église
- Le travail à temps partiel

Des soirées publiques

- chaque mois un débat sur un sujet d'actualité

Abonnement

1 an (10 nos)	12,50\$
à l'étranger	14,50\$
par avion	20,00\$

Nom

Adresse

code postal

**8100, St-Laurent, Montréal
H2P 2L9 (514) 387-2541**

LE GROUPE **RONA**



...des gens
bien de chez nous!

revue
critere

Comité de rédaction:

Roger Sylvestre, directeur, Guy H. Allard, Marc-Fernand Archambault,
Claude Gagnon, Lise Noël, Louise Poissant.

Dernières parutions:

- No 34: *L'après-crise économique et sociale*, automne 1982, 175 p.
No 35: *L'après-crise culturelle et politique*, printemps 1983, 286 p.
No 36: *Le nouveau paysage mythique — I*, automne 1983, 188p.
No 37: *Le nouveau paysage mythique — 2*, printemps 1984, 180 p.
No 38: *De la guerre — I*, automne 1984, 317 p.
No 39: *De la guerre — II*, printemps 1985, 258 p.

Secrétariat et administration:

Jacqueline Davignon,
Revue Critère, Collège Ahuntsic,
9155, rue Saint-Hubert, Montréal, H2M 1Y8
Tél.: 389-9068

CLAUDE-PIERRE VIGEANT
traducteur et publiciste

604, rue Waterloo
London — Ontario
N6B 2R3

**BIJOUTERIE
POMPONNETTE Inc.**
Jean Brassard, près.

256, rue Ste-Catherine Est
Montréal H2X 1L4
288-3628

**SOCIÉTÉ NATIONALE
D'ASSURANCES**

425, ouest, boulevard de Maisonneuve, suite 1500,
Montréal H3A 3G5

288-8711

*pour
les individus*



*pour
les familles*



*pour
les groupes*



*pour
les entreprises*



**Assurance-vie
Desjardins**

*à chaque
passage
de la vie*

LE LAMINOIR

NOUS PLASTIFIONS VOS DOCUMENTS

FRANÇOIS DUPUIS, RELIEUR

RELIURE D'ART & RELIURE BIBLIOTHÈQUE

IMPRESSION LUXOR

PLAQUES SIGNALÉTIQUES

IMPRESSION DE LUXE

251 RUE LARAMÉE**HULL, QUÉBEC****J8Y 2Z4 TÉL. (819) 777-0321****OUVERT DE 9h À 17h, DU LUNDI AU VENDREDI**

Tél.: (418) 658-9966

Télex: 051-31726

Guy Bertrand
AVOCAT**Tremblay, Bertrand, Morisset, Bois,
Mignault et Ass.****1195, Avenue Lavigerie, suite 200
Ste-Foy (Québec) G1V 4N3**

Le coût de la «personnalité» nationale

par RENÉ BLANCHARD

Les politiciens québécois et canadiens, en mal d'occuper le pouvoir à Québec ou à Ottawa, tout comme les partisans d'un Québec «province comme les autres», font souvent état des taxes «scandaleuses» que paient les Québécois.

Le coût pour demeurer nous-mêmes, différents par la culture et par la langue, est-il si élevé? Et pourquoi coûte-t-il plus cher de vivre au Québec? En fait, la différence «canadienne» coûte-t-elle plus cher, comme tout mieux-être, parce que nous sommes les seuls à en faire les frais?

Effectivement, au lieu de la souhaiter, de la vouloir, parce qu'elle est la meilleure sauvegarde de l'identité canadienne, beaucoup de Canadiens anglophones et allophones ne veulent pas contribuer à la payer. Ils insistent même pour vivre en «Canadiens» au Québec, et à nos frais! Dénî de culture ou tout simplement mépris pour celui qui ne partage pas les mêmes valeurs, la même langue, le même *way of life*?

Toujours est-il que le Québécois francophone, en plus de payer seul la livrée française que porte si fièrement (*sic*) le Canada, est aux prises avec une propagande qui vise souvent à lui faire honte de ses droits ancestraux, de ses droits de vivre dans sa langue, dans sa peau, d'être à part entière dans son propre pays, celui qu'il s'est taillé de toute pièce, comme premier Européen en Amérique.

Les mémoires répétés des francophones hors Québec sont, à ce propos, de véritables éloges!

Mais regardons combien coûte d'être Québécois plutôt que d'être Ontarien ou Américain. Une récente émission télévisée de Radio-Canada nous y invitait.

Prenons une famille-type de quatre personnes, père, mère et deux jeunes enfants, habitant en banlieue une maison familiale.

Le père est le seul pourvoyeur. Il gagne annuellement 35 000.00\$.

COÛT DE L'IMPÔT TOTAL SUR LE REVENU:

Québec	Ontario	U.S.A (Floride)
12 330.00\$	11 260.00\$	8 130.00\$

QUE DONNE L'ÉTAT EN RETOUR?

(en coût *per capita*)

L'assurance-santé — (protection égale):

3 288.00\$	3 328.00\$	1 052.00\$ État
(20% des ressources du Québec)		3 300.00\$ prime privée
		<hr/> 4 352.00\$

Éducation: (25% des ressources du Québec)

Coût personnel:

952.00\$	953.00\$	721.00\$
----------	----------	----------

Coût à l'État: (au primaire)

3 910.00\$	3 530.00\$	2 930.00\$
------------	------------	------------

Services généraux: coût *per capita*

Police

126.00\$	114.00\$	120.00\$
----------	----------	----------

Incendie

34.00\$	49.00\$	40.00\$
---------	---------	---------

Voirie

131.00\$	105.00\$	43.00\$
----------	----------	---------

Culture et loisirs

111.00\$	128.00\$	35.00\$
----------	----------	---------

Environnement

81.00\$	154.00\$	83.00\$
---------	----------	---------

Services sociaux

553.00\$	476.00\$	159.00\$
----------	----------	----------

Services publics

1 080.00\$	1 020.00\$	1 030.00\$
------------	------------	------------

S'ajoutent

Les services fédéraux canadiens

	Canada	U.S.A. (Floride)
Assurance-chômage	465.00\$	139.00\$
Pension de vieillesse	658.00\$	827.00\$
Défense nationale	304.00\$	1 194.00\$
Dette fédérale	727.00\$	742.00\$
Poste Canada	19.00\$	—
Radio-Canada	33.00\$	—
Via Rail	34.00\$	—
Police fédéral (R.C.M.P.)	34.00\$	—

Les dépenses gouvernementales totales coûtent au citoyen:

Québec	Ontario	U.S.A. (Floride)
5 073.00\$	5 083.00\$	4 600.00\$

il y a donc une parité surprenante au Canada, quant aux coûts généraux.

Si l'on considère l'impôt total sur le revenu, il en coûterait 1 070.00\$ par année de moins, pour vivre en Ontario. Ce chiffre est comptablement discutable. Culturellement, il n'est même pas à considérer! Encore qu'on ne parle pas des loyers moins chers au Québec, ni des services accordés à la minorité anglophone, ni du coût «de la défense et de l'illustration de la langue française»...

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cet écart.

Signalons les plus importants:

L'Ontario est plus peuplé que le Québec (près de 2,5 millions). La population y est plus concentrée. La richesse y est plus grande à cause des concentrations industrielles et des industries primaires et secondaires intégrées localisées près de la frontière américaine.

Le système provincial, adossé à celui du fédéral, y est plus économique. Les Ontariens sont d'abord des Canadiens et font payer le luxe: Tour du C.N., parcs, aménagement, grands projets, recherche, par l'État Central.

Il serait intéressant d'examiner les avantages comparés que retirent, en terme de qualité de vie, Ontariens et Québécois, de leur gouvernement central, avantages «physiques» que la péréquation ne pourra jamais compenser.

Il est vrai que le Québec est amené par son souci de plume au chapeau, une qualité bien française, à payer ses luxes trop chers: jeux et stade olympiques, écoles inutilement trop luxueuses, fonction publique québécoise articulée comme celle d'un État autonome. Sans avoir toutes ses ressources, le Québec doit quand même assumer tous les frais de sa différence culturelle.

Le Québec compte 75 employés d'État par 1 000 habitants; l'Ontario, 70; la Floride, 58. Ils gagnent respectivement, en moyenne:

26 450.00\$	au Québec
25 960.00\$	en Ontario
24 924.00\$	aux États-Unis.

Sommairement

En conclusion, il en coûte plus cher d'être francophone au Canada, tout comme il en coûte plus cher d'être Canadien en Amérique du Nord! Mais quel est le prix d'une culture?

Les Québécois ont toujours dû payer chèrement, en plus ou en moins, le prix de leur différence. Il en va ainsi partout dans le monde, et pour toutes les minorités.

Les Québécois, tout comme la dispersion de leurs impôts, paient aussi la dispersion de leurs compatriotes à travers le Canada et l'Amérique, provoquée souvent par les comparaisons économiques défavorables dont ils ne sont pas les premiers coupables.

S'ils se regroupaient au Québec pour former une communauté de 10 millions, pour vivre définitivement sans complexe, en français, sans aucun doute, le prix de la vie collective diminuerait. La force démographique du Québec dans l'ensemble canadien réglerait la plupart des problèmes qui les confrontent actuellement et qui confrontent les autres provinces.

Un nouveau fédéralisme serait alors possible. Le bilinguisme cesserait alors d'être un accommodement temporaire,

inconfortable et assimilateur.

L'avenir offre comme toujours de nombreuses avenues, mais à condition de repenser les conjonctures différemment, de cesser d'être fataliste et sans volonté collective, sinon pour de vaines et sans lendemain tentatives de *french power* à Ottawa.

LA FONDATION MINVILLE

*

CAMPAGNE 1985-1986

*

TABLEAU D'HONNEUR

M. François-Albert Angers	1 000.
M. Guy Bertrand	500.
M. Guy D'Argencourt	500.
M. Yvon Groulx	500.
M. Patrick Allen	450.

LE 12 DÉCEMBRE 1985
UNE CENTAINE DE DONATEURS
ONT PERMIS DE REMETTRE DÉJÀ
À LA FONDATION MINVILLE
LA SOMME DE 6 000\$.
MERCİ À TOUS ET BONNE ANNÉE

FONDATION MINVILLE

CAMPAGNE 1985-1986

SON BUREAU D'ADMINISTRATION:

**YVON GROULX, PRÉSIDENT
F.-A. ANGERS, VICE-PRÉSIDENT
CHARLES POIRIER, TRÉSORIER
PIERRE TRÉPANIER, SECRÉTAIRE
JEAN GENEST, S.J., CONSEILLER**

SON ACTIF: 102 000\$

**CAPITAL INALIÉNABLE DONT L'INTÉRÊT SEUL
EST DÉPENSÉ POUR DES FINS NATIONALES.**

SES BUTS:

**TOUT CE QUI ASSURE
LE DÉVELOPPEMENT AUTONOME
DES SEPT MILLIONS DE REPRÉSENTANTS
DE LA CIVILISATION ET DE LA
CULTURE FRANÇAISE, EN AMÉRIQUE.**

ÊTRE MAÎTRE CHEZ NOUS OU NE PAS ÊTRE

COMMENT PARTICIPER?

**ENVOYEZ VOTRE CHÈQUE À:
L'ACTION NATIONALE,
82, OUEST, RUE SHERBROOKE,
MONTRÉAL — H2X 1X3**

**DES REÇUS PERMETTENT DE DÉDUIRE
VOTRE DON, DES IMPÔTS FÉDÉRAL ET
PROVINCIAL, AUPRÈS DES MINISTÈRES
DU REVENU.**

À l'occasion du 75^e anniversaire de la fondation de l'École Sociale Populaire

par PIERRE et LISE TRÉPANIÉRIER

Dans un ouvrage documenté et utile, le P. Richard Arès, S.J., présentait, en 1983, la figure attachante d'un apôtre social, le P. Joseph-Papin Archambault, que l'histoire associe étroitement à l'École Sociale Populaire et aux Semaines sociales du Canada¹. L'auteur y rappelle que la grande période de l'École Sociale Populaire, la plus brillante et peut-être la plus féconde, va de 1929 à 1939. On est en pleine dépression. Le programme C.C.F., audacieux, semble porteur d'espoirs aux yeux de certains. Les communistes sont actifs. Sans représenter la formidable menace qu'imaginent les anticommunistes, ils sont loin d'être totalement inefficaces. Les partis, libéral et conservateur du Québec, laissent l'impression d'être à court d'idées. Un coup de barre idéologique s'impose. Le 9 mars 1933, des prêtres et des religieux, à l'invitation du P. Archambault, se réunissent pour préparer un «programme de restauration sociale». Ils sont treize, y compris le P. Archambault. L'abbé Philippe Perrier, Mgr Wilfrid Lebon, Mgr Eugène Lapointe et le P. G.-H. Lévesque sont du nombre. Après quoi, le P. Archambault invite un groupe de laïcs à développer le programme par des applications pratiques. Parmi cette équipe, mentionnons Esdras Minville, Albert Rioux, le Dr Philippe Hamel, Anatole Vanier, René Chaloult. Il est résulté de ces discussions un programme de restauration sociale, 2^e version, qui constitue un point tournant de la pensée politique au Québec. Cette intervention remarquable ne doit pas faire oublier, cependant, l'oeuvre immense de formation sociale et d'animation intellectuelle menée à bien par l'École Sociale Populaire, qui, entre autres initiatives, a fondé la revue *Relations*. Ce périodique est toujours publié, mais, en cours de route, il s'est délesté d'une bonne partie de son héritage: le P. Archambault s'y reconnaîtrait-il?

Il y a soixante-quinze ans, exactement, naissait l'École Sociale Populaire. Il n'est peut-être pas sans intérêt d'évoquer à grands traits l'évolution intellectuelle qui en a préparé la fondation. Nous pensons que la Société canadienne d'économie sociale de Montréal a joué un rôle important dans le mouvement des idées socialisées et la prise de conscience qui ont favorisé la mise sur pied de l'École. Il faut placer cette influence à côté de celle de *Rerum Novarum*, sur laquelle on a trop exclusivement insisté jusqu'ici².

1. Le mouvement leplaysien au Canada français

À partir de 1873, le Français Rameau de Saint-Père et son ami Claudio Jannet avaient tenté d'amener l'un ou l'autre de leurs correspondants québécois à fonder un groupe canadien des Unions de la paix sociale³. L'École de la Paix sociale, fondée par Frédéric Le Play, était constituée de la Société internationale d'économie sociale, ayant une vocation de recherche, et des Unions de la paix sociale, remplissant un rôle de propagande. La Société «applique à l'étude comparée des diverses constitutions sociales la méthode d'observation, dite des monographies de familles». Cette fonction scientifique vise un résultat pratique: «Elle recherche, par l'observation des modèles, les éléments essentiels du bien dans la vie privée et dans la vie publique⁴.» Quant aux Unions, elles «ont pour but de propager et de mettre en pratique les doctrines de l'École de la paix sociale». Cela ne signifie pas qu'elles restent étrangères à l'étude de leur milieu respectif. En effet, «les membres sont invités à transmettre au secrétariat général les faits qu'ils ont pu observer autour d'eux, ou les renseignements qui sont parvenus à leur connaissance⁵. Les membres sont réunis en petits groupes locaux, en France et à l'étranger. En 1881, on a fondé la Société belge d'économie sociale. Mais au Québec, au début de 1888, s'il existe un noyau de leplaysiens, il n'y a pas encore de groupe constitué. Cette année-là, Rameau effectue son second séjour au Canada, bien décidé à mettre à profit les nombreuses relations nouées par Jannet et lui-même, afin d'y établir une succursale leplaysienne⁶.

Le voyage de Rameau prendra les allures d'une tournée triomphale⁷. On lui manifeste le respect dû à un personnage, doublé de la chaleur et de l'enthousiasme réservés aux amis. Il est reçu à la résidence du lieutenant-gouverneur, au palais cardi-

nalice. Les invitations affluent, il doit se multiplier. *Le Nord*, de Saint-Jérôme, peut-être par la plume de Guillaume-Alphonse Nantel, membre des Unions de la paix sociale, salue en Rameau l'historien et l'ami du Canada français, ajoutant: «M. Rameau est l'un de nos amis à un titre additionnel; il fait partie de la grande École Sociale fondée par Le Play⁸.»

Le 9 novembre 1888, à Montréal, au Cabinet de lecture paroissial, Rameau prononce une conférence sur «l'École de la Réforme sociale et les travaux de M. Le Play», devant une assistance «nombreuse et choisie⁹». C'est, en quelque sorte, le coup d'envoi officiel de sa campagne en vue de la fondation d'un groupe leplaysien au Québec. Parmi les membres présents du clergé, de la magistrature, des professions libérales et du commerce, mentionnons le sulpicien Léon-Alfred Sentenne, l'abbé Antonin Nantel, membre des Unions, et son frère G.-A. Nantel, directeur de *la Presse* de Montréal, P.-J.-O. Chauveau, le juge Louis-Amable Jetté, Louis Beaubien, aussi membre des Unions, Urgel-Eugène Archambault, principal de l'Académie commerciale de Montréal, Joseph-Xavier Perrault, Raphaël Bellemare, le docteur A.-B. Larocque, ainsi que plusieurs professeurs et élèves de l'École normale Jacques-Cartier, dont sans doute l'abbé Hospice-Anthelme Verreau, déjà pressenti par Rameau¹⁰. À Québec, Rameau a déjà parlé de Le Play dans deux conférences sur le progrès et la décadence des sociétés, où il faisait écho à la pensée de son maître. Deux jeunes gens l'ont alors entendu: Stanislas-Alfred Lortie et Jules Dorion. «Ce fut une révélation» écrira ce dernier, quarante ans plus tard¹¹. L'influence, on le verra, sera déterminante. À Montréal aussi, il présente les grandes lignes de l'enseignement de l'École de la paix sociale, aisément praticable au Canada français, vu son état social. Mais en même temps, il formule une mise en garde contre les «dangers moraux et intellectuels» que peut entraîner le voisinage des États-Unis, «société présomptueuse, mercantile et mal équilibrée [...] d'autant plus dangereuse qu'elle est généralement plus heureuse que sage¹²». Enfin, il invite les Canadiens à former un groupe leplaysien. Séance tenante, un comité de fondation est formé: Jetté, Chauveau, Beaubien, Perrault et G.-A. Nantel. Jetté, Perrault et Nantel convoquent la première réunion pour le 12 novembre, au Cabinet de lecture paroissial. Jetté est élu président et Léon-Adolphe Chauvin, secrétaire. Parmi les autres

membres du bureau, mentionnons Alphonse Desjardins, député fédéral et homme d'affaires, G.-A. Nantel, L.-W. Sicotte, greffier de la paix, et U.-E. Archambault. Ainsi est née la Société canadienne d'économie sociale, dont le nom révèle l'intention d'être plus qu'un groupe des Unions, plus qu'un relai de propagande: un centre d'étude¹³.

Mais le tout ne s'est pas réalisé aussi facilement que l'enchaînement des événements pourrait le laisser croire. Rameau s'est rendu compte que la plupart connaissaient mal la doctrine de Le Play et son mouvement. Il faut faire exception pour les deux Nantel, Thomas Chapais, Jetté et quelques autres. De plus, personne ne voulait être l'organisateur de la nouvelle société. Beaubien s'est excusé. Finalement, Jetté a accepté. Lui et Rameau se connaissaient depuis le premier voyage de ce dernier, en 1859. Ce genre de société se développe grâce au dynamisme et au dévouement d'une poignée de convaincus. Rameau le savait et comptait sur Jetté. Mais contrairement à Rameau, grand propriétaire ayant des loisirs, Jetté exerçait une profession qui l'occupait tout entier pendant des mois, ce qui retardait ou compliquait ses efforts d'animation¹⁴. C'est un point important, sur lequel il faut insister. À l'opposé de leurs cousins français, les leplaysiens québécois ne pouvaient guère se recruter parmi les classes fortunées, disposant de loisirs, ou encore parmi les professionnels de la vie intellectuelle, tels les universitaires de carrière. Seule l'élite du clergé enseignant était à peu près dans la situation de ces derniers. Or les clercs jouent un rôle très discret dans le mouvement leplaysien, ce qui correspond à la pensée du fondateur, qui souhaite un clergé moins interventionniste, même «dans son véritable domaine, la direction morale de la société, à mesure que la vertu et la science se développent chez les laïques¹⁵». Heureusement, Jetté pourra compter sur le concours actif du jeune avocat Chauvin, intelligent et dynamique.

Ainsi, la lenteur de l'implantation leplaysienne au Canada français s'explique tantôt par des considérations personnelles, tantôt par la situation des classes intellectuelles, tantôt encore par le climat idéologique. Cette dernière cause, toutefois, relève d'une mauvaise perception, au Québec, du mouvement leplaysien, qui, en fait, s'occupe autant d'économie rurale que du sort du prolétariat urbain, autant de l'institution familiale que de l'atelier. Le vocabulaire leplaysien donne des *ouvriers* la défini-

tion suivante: «personnes exécutant les travaux manuels des arts usuels, comme domestiques, journaliers, tâcherons, tenanciers, propriétaires-ouvriers ou propriétaires». Cette catégorie très vaste englobe donc le cultivateur propriétaire des campagnes québécoises. Quant à l'*atelier*, il désigne le «lieu où s'exécutent les opérations caractéristiques de chaque profession usuelle ou libérale¹⁶». Aussi pouvait-on s'intéresser à la pensée et à la méthode de Le Play même dans une paisible société rurale traditionaliste, à l'abri des maux de l'industrialisation et de l'urbanisation, des menaces de l'agitation ouvrière et du socialisme. On y était porté encore davantage si, à côté de l'aspect pratique, on laissait quelque place à la fonction de connaissance. Or, au Québec, bien peu manifestaient un intérêt sérieux pour la science sociale et ses conclusions, au milieu de «la profonde sécurité» dont on jouissait, et pour longtemps encore, croyait-on¹⁷. Rameau a dû ébranler cette résistance. Sa tâche aurait été plus facile, si le Québec avait eu une classe de véritables intellectuels, en dehors des clercs et des journalistes. La curiosité scientifique les aurait portés naturellement vers Le Play, dès les années 1860. On ne saurait, en effet, sous-estimer le désir du XIX^e siècle, surtout dans sa seconde moitié, d'établir sans équivoque le caractère scientifique de la science sociale, qu'une «aversion sans cesse grandissante pour le dogmatisme pousse chaque jour plus avant dans la voie de l'observation, de l'examen, de la comparaison des faits». Le leplaysien Maurice Ansiaux, chargé de cours à l'Université de Bruxelles, déclare de plus, sur le ton du manifeste: «Nous avons tourné le dos à l'idéologie et en dédaignons les prestigieux mirages. Le temps est venu de plus fortes et de plus patientes études¹⁸.» Mais on sait que, dans les sciences humaines, la fonction critique et la fonction pratique se conjuguent le plus souvent. L'originalité vient non de leur présence, mais de leur dosage.

On prendra soin de noter cependant que la Société canadienne d'économie sociale (SCES) n'était pas le seul centre de diffusion de la pensée leplaysienne au Québec et, encore moins, le seul lieu de réflexion sur la question sociale. À Montréal, il faudrait pouvoir étudier les activités de l'Union catholique ou du Cercle Ville-Marie¹⁹. Des membres de la SCES ont fait des conférences devant diverses associations, dont celles-là. Des non-membres ont fait connaître la vie et l'œuvre de Le Play, tel le

sulpicien Hercule Bédard, au Cercle Ville-Marie²⁰. À l'Union catholique de Saint-Hyacinthe, l'abbé François Tétreau aurait vulgarisé l'économie sociale²¹.

Le 3 décembre 1888, la première réunion régulière de la SCES a lieu à la résidence d'Alphonse Desjardins, rue Dubord (aujourd'hui Viger). Fortuné, il accordera souvent l'hospitalité aux réunions de la Société, dont il sera le trésorier jusqu'en 1897²². Le conférencier est Léon Gérin, qui présente une étude sur la science sociale d'après Le Play.

L'année 1889 est celle de la consolidation. En février, les membres poursuivent leur familiarisation avec la pensée de Le Play et les travaux de ses disciples²³. Ils s'initient à la méthode d'observation scientifique. Lors de la réunion du 16 mars, les membres adoptent la constitution des Unions. Aux séances du 14 avril et du 8 mai, la Société décide de s'abonner à *la Réforme sociale* et de percevoir une cotisation variant entre trois et cinq dollars, somme relativement élevée. Les 8 mai et 5 juin ont lieu des séances de travail consacrées à un questionnaire envoyé par le secrétaire général des Unions, Alexis Delaire. L'enquête porte sur la liberté des fondations et institutions de charité et d'éducation, en somme sur le droit de constituer des associations volontaires et sur la latitude dont jouissent ces dernières par rapport aux pouvoirs publics²⁴. Jetté fait la synthèse des discussions dans un mémoire, qui ira s'ajouter aux réponses en provenance des États-Unis, d'Angleterre, de Norvège, d'Italie, d'Espagne, etc.²⁵

Faisons un bond dans le temps. Au cours des années, la Société a paru s'intéresser davantage à des problèmes économiques et sociaux concrets plutôt qu'à la théorie sociologique et aux grandes doctrines. En 1906 et 1907, l'étude des doctrines sociales et, singulièrement, de la pensée leplaysienne retrouve la faveur des conférenciers. La résurgence, en 1904, de la polémique suscitée par l'ouvrage remarquable mais controversé d'Edmond Demolins, *À quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons*, n'est probablement pas étrangère à ce regain d'intérêt²⁶. En 1906, un autre pionnier des sciences sociales au Québec, Édouard Montpetit, donne deux conférences: d'abord, «Questions sociales et écoles sociales²⁷», puis «L'économie politique, sa définition, son histoire et son utilité²⁸». Dans la première, le

conférencier renvoie dos à dos l'école libérale (la liberté absolue) et l'école socialiste-collectiviste (l'État absolu). L'école catholique propose la meilleure solution: la protection du travailleur dans le respect de l'initiative privée. Il insiste sur l'importance de l'étude de l'économie sociale. Dans la seconde conférence, il fait un tour d'horizon des principales tendances de l'économie politique et juge l'école libérale en recul. L'école catholique a contribué à ce déclin. Il salue aussi en Le Play l'un des principaux représentants de la petite phalange qui a critiqué l'école libérale et ouvert «l'ère sociale de l'économie politique». De façon assez peu perspicace, il affirme: «Le problème social ne se pose pas pour nous; mais ce n'est pas une raison pour ne pas veiller.» Il faut étudier l'économie politique: «négligée, cette science prendra sur nous de terribles revanches²⁹». En 1907, l'abbé Louis-Adélarde Desrosiers, professeur à l'École normale Jacques Cartier, présente «Le Play, sa vie, sa méthode et sa doctrine sociale», dans une conférence publique sous les auspices de la Société³⁰.

Les appels en faveur de l'enseignement de l'économie politique et sociale commencent à être entendus. En 1901, Léandre Bélanger, membre de la Société et président de la Chambre des notaires, fait inscrire l'économie politique parmi les matières de l'examen pour la pratique du notariat³¹. En 1904, l'Université Laval à Québec crée une chaire d'économie politique dans sa Faculté de droit. Le premier titulaire sera Joseph-Évariste Prince³². En janvier 1905, la Société demande la création d'une chaire d'économie politique et sociale à la faculté de droit de l'Université Laval à Montréal³³. Eugène Lafontaine, professeur à la Faculté de droit et président de la Société, passe pour le principal promoteur de la nouvelle chaire³⁴. Le premier titulaire de la chaire devait être Horace Archambault, membre de la Société, mais finalement le poste ira à un autre membre, Édouard Montpetit, dont l'enseignement ne commencera vraiment qu'en 1910, à son retour d'Europe³⁵. Toujours en 1905, la Société s'occupe de la création d'une bibliothèque d'économie sociale, en accord avec l'Université³⁶.

2. De la Société d'économie sociale à l'École sociale populaire

À partir du printemps 1908, la Société se fait très discrète,

au point que l'on pourrait croire à sa disparition. Il semble pourtant qu'elle ait survécu, tant bien que mal, jusqu'en 1911, date de la fondation de l'École Sociale Populaire, plus cléricale que la Société. L'hypothèse à examiner est donc celle de la disparition de la Société au profit de l'École. Mais on voudra bien remarquer que l'École n'a pas évincé ou écrasé la Société car, en fait, celle-ci était moribonde à cette époque. Malgré nos efforts, nous n'avons pu arriver à des certitudes, mais les indices recueillis nous permettent de soutenir, croyons-nous, que la Société se survit en quelque sorte dans l'École Sociale Populaire, bien que celle-ci ne puisse être considérée comme une association leplaysienne³⁷. L'École est essentiellement un lieu d'étude, de développement, de vulgarisation et d'application de la doctrine sociale de l'Église.

Il est certain que des relations personnelles ont facilité le rapprochement entre la Société et l'École naissante. On sait que l'École est née lors d'un congrès interdiocésain, tenu à Montréal, en janvier 1911, afin d'étudier le problème de l'organisation ouvrière au Québec. Ce n'était pas un congrès des ligues du Sacré-Cœur, mais il avait été organisé par la Fédération générale des Ligues du Sacré-Cœur. Or, des membres de la Société avaient participé aux activités des ligues avant cette date. Ainsi, à la séance de clôture du congrès de 1910 des Ligues du Sacré-Cœur, deux membres de la Société avaient pris la parole: le juge Eugène Lafontaine et l'abbé Philippe Perrier³⁸.

Le 11 avril 1911, l'archevêque de Montréal, Mgr Bruchési, approuve le programme et la constitution de l'École. Des membres de la Société (actuels ou anciens) font partie des dirigeants de l'École. L'abbé Philippe Perrier est président du bureau de direction; Édouard Montpetit, premier vice-président. Le secrétaire du comité d'études et des publications est Fortunat Bourbonnière, membre de la Société depuis 1905, avocat, secrétaire de la Fédération des chambres de commerce du Québec³⁹. Pour sa part, le président de la Société, Alphonse Desjardins (homonyme du fondateur des caisses populaires), adhère à l'École en septembre 1911⁴⁰. Le Père Léonidas Hudon, S.J., entreprend des démarches auprès de Desjardins en vue de fusionner la Société avec l'École: «Ce serait pour nous, écrit-il, beaucoup d'honneur en même temps qu'un avantage incalculable⁴¹.» Desjardins pense que l'idée devrait «rencontrer

le bon vouloir général. La seule difficulté qui se présentera sera de réunir en assemblée les membres [...] pour leur faire déclarer régulièrement que tel est leur désir⁴².» Le 1^{er} novembre 1911, le Père Hudon invite Desjardins et ses collègues de la Société à participer à une réunion du bureau de direction de l'École, le 8 novembre, «où nous discuterons la fusion de nos sociétés⁴³». Finalement, y a-t-il eu fusion? La documentation est muette. Tout ce qu'on sait, c'est que l'École Sociale Populaire a été inaugurée solennellement au Monument national le 12 novembre 1911 et que Desjardins y avait été invité.

Un article de l'abbé Émile Chartier, paru en 1914, laisse perplexe. L'auteur constate d'abord: «Les *Sociétés d'économie sociale* ont produit encore trop peu de documents publics. C'est qu'elles opèrent surtout dans l'ombre du cabinet de travail.» Après avoir mentionné le groupe de Québec, il écrit: «Le groupe de Montréal s'organise sous la direction de Mgr Georges Gauthier, avec les abbés Gouin et Maurice comme secrétaires⁴⁴.» Dans ce groupe de Montréal, la Société canadienne d'économie sociale se continue-t-elle? Nous serions portés à croire qu'il s'agit plutôt du résultat des dissensions qui nuisaient au bon fonctionnement de l'École Sociale Populaire. Les dirigeants de l'École ne s'entendaient pas sur son rôle dans la fondation et la direction de syndicats catholiques. Au tout début de 1915, on décide de dissoudre l'équipe fondatrice et de confier l'École aux jésuites, qui en feront essentiellement une œuvre d'éducation sociale⁴⁵.

Cette époque correspond aux années de formation du P. Archambault, qui se prépare par tous les moyens à sa disposition au rôle qu'il aura à assumer et dont il ne devine certainement pas l'importance. Sa correspondance, par exemple celle avec Alphonse Desjardins, le fondateur des caisses populaires, révèle ses centres d'intérêt. Desjardins lui fait prendre la mesure de la tâche à accomplir. «La préoccupation sociale, écrit Desjardins, est inconnue de nos législateurs. S'il vous arrive de la mentionner devant eux, ils restent tout étonnés, interdits, comme si vous leur parliez le cyriac [*sic*].» Non sans exagération, il ajoute: «Jamais leur esprit n'a été effleuré par une autre considération que celle que leur prochain est un troupeau exploitable comme une mine ou une carrière. «Bien des fois, il avait essayé de gagner les dirigeants, à Québec et à Ottawa, à l'idée d'un pro-

gramme législatif vraiment social, mais sans guère de succès: «J'en suis sorti meurtri des déceptions écrasantes que j'en éprouvais⁴⁶». Le modèle à suivre est à ses yeux la Belgique catholique, car son programme repose sur la coopération et la mutualité, regroupant à l'échelle de la cellule paroissiale ouvriers et agriculteurs. Les unités paroissiales, unies en fédérations, pourraient devenir de puissants organismes nationaux. La seule loi sociale digne de ce nom au Québec est, selon lui, la «Loi des syndicats de Québec» (1906), qu'avec d'autres il a contribué à faire adopter. Mais elle n'est pas suffisante⁴⁷. «Pour moi, la question sociale [...] s'étend à tout le monde économique, qu'il soit industriel ou agricole.» En somme, il a en vue «toute une réorganisation ayant pour base la magnifique cellule paroissiale, réorganisation qui transformerait notre état économique et ferait de nos populations émancipées une puissance redoutable et victorieuse du capitalisme qui règne aujourd'hui⁴⁸.»

Évidemment, Montréal n'a pas le monopole de la réflexion et de l'action sociales. À Québec aussi, l'École de Le Play a exercé une influence. On se rappelle que la SCES a été fondée par le leplaysien Rameau de Saint-Père, lors de son voyage de 1888. Pour être moins immédiat, le lien avec la Société d'économie politique et sociale de Québec est tout aussi réel. On l'a vu, l'abbé Stanislas-Alfred Lortie avait assisté à l'une des conférences de Rameau sur la Pensée de Le Play, et il en avait été très impressionné. Il adhère aux Unions de la paix sociale en février 1902. En 1904, l'Université Laval de Québec crée une chaire d'économie politique dans sa faculté de droit. La SCES veut profiter de l'occasion pour fonder une société soeur à Québec. Le président de la SCES, L.-A. Chauvin, devait y travailler, mais il est mort en juin 1904⁴⁹. C'est l'abbé Lortie qui, avec Joseph-Évariste Prince, fonde la Société d'économie politique et sociale de Québec, le 13 avril 1905, sous le haut patronage de l'archevêque, Mgr Louis-Nazaire Bégin, et du lieutenant-gouverneur, Louis-Amable Jetté. Ce dernier avait été — on s'en souvient — le premier président de la SCES. Quant à Prince, il est professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval à Québec depuis 1899 et le premier titulaire de la chaire d'économie politique de la même faculté (1904-1923)⁵⁰. Il sera secrétaire général, puis président de la nouvelle société⁵¹. L'abbé Lortie et un groupe de laïcs liés à la Société d'économie politique et

sociale de Québec fondent le journal *la Libre Parole* (17 juin 1905-21 déc.1912)⁵². Contrairement à celui de l'École Sociale Populaire, le programme de *la Libre Parole* paraît parfaitement conforme à la pensée de Le Play: «Discussion des questions nationales et politiques d'après les principes de l'économie sociale et de la raison, et à la lumière de l'histoire et de l'expérience du passé⁵³.» Malheureusement pour la Société d'économie politique et sociale de Québec, les énergies et le temps de ses membres seront très tôt sollicités pour une autre fondation: l'Action sociale catholique, mouvement institué le 31 mars 1907 par le cardinal Bégin, dont l'objet est «d'unir dans un effort commun les esprits et les volontés pour les faire travailler ensemble à la réalisation du progrès social catholique⁵⁴». Elle se donnera un organe, juridiquement distinct: *l'Action sociale catholique*. Le nom de l'abbé Lortie est aussi associé à ce journal. Malheureusement, ce prêtre remarquable mourra le 19 août 1912. La Société d'économie politique et sociale qu'il a fondée ne lui survivra guère: elle semble disparaître en 1915. Comme la SCES, elle n'aura été guère plus qu'un cercle d'étude et de discussion, sans pouvoir jouer le rôle de centre de recherche.

La critique n'a pas épargné l'École Sociale Populaire. Il en va de même pour les associations qui l'ont précédée.

Les journaux tenaient le public au courant des activités de la Société canadienne d'économie sociale. La plupart du temps, ils la jugeaient utile et nécessaire. *La Presse*, en 1890, se réjouit de voir la Société s'efforcer de «répandre dans les esprits inquiets de notre pays les doctrines fortes et rassurantes des Le Play et des Claudio Jannet». Elle ajoute: «Nous souhaitons plein succès à cette société, destinée à faire le plus grand bien à notre monde politique et sociale [*sic*]⁵⁵.» En 1894, *La Minerve* y va de ses encouragements: «Cette société qui est appelée à continuer ici l'œuvre si saine et si fructueuse de Frédéric Le Play dans les matières sociales ne peut manquer de faire un grand bien⁵⁶.» Elle juge les débuts prometteurs. quelques années plus tard, *le Journal* saluera la Société, «cette vaillante phalange [...] qui au Canada, à Montréal surtout, répand et les idées et les saines doctrines de la Réforme sociale⁵⁷». Les relations avec les autorités ecclésiastiques ont toujours été excellentes, en dépit des réserves de quelques ultramontains au tout début. L'organe de l'archevêché donne son approbation à la Société: «Son influence, à la

condition d'être persévérante, ne peut manquer de produire les meilleurs résultats⁵⁸.» Quant à *la Presse*, elle renouvellera en 1906 ses éloges à l'égard de la Société, «la seule du genre à Montréal»: elle «poursuit une œuvre éminemment nationale et pleine d'un désintéressement qui fait honneur à ceux qui la dirigent dans cette voie vraiment remarquable⁵⁹».

Mais il arrive aussi que l'on fasse des allusions discrètes aux carences de la Société⁶⁰. *La Presse*, en 1895, dans un article très intéressant, rappelle leur devoir aux «classes responsables», qui devraient chercher à «se rapprocher, à se concerter, à s'entendre pour l'utilité du grand nombre», donc pour jouer pleinement leur rôle «d'éducateurs naturels de la démocratie». Elle fait sienne les opinions de Georges Picot et Paul Leroy-Beaulieu: il faut organiser, «sur de larges bases, l'enseignement de l'économie sociale» et garantir le prestige de cette science encore jeune en la gardant «impartiale et sereine». C'est par son caractère scientifique qu'elle fera tomber les préventions des «uns [qui] sont prêts à l'accuser d'impuissance, et [des] autres [qui] seraient volontiers disposés à lui imputer des arrière-pensées intéressées». Le journal adopte sans réserve le point de vue positiviste — le fait vaut d'être relevé à une époque où l'on sentait d'habitude le besoin de subordonner la pensée sociale à l'enseignement de l'Église. L'économie sociale doit être au-dessus de la mêlée comme toute autre science, physique, chimie, botanique. Comme ces dernières, la science sociale a son objet propre: la recherche des «modes de formation, de conservation et de progrès des groupes humains qu'on appelle des sociétés». *La Presse* souhaite donc, au Québec, des émules de l'exemple français⁶¹. Cela supposerait, de la part de la Société d'économie sociale, un effort concerté pour remplir sa fonction de recherche et, de la part de l'université, la conscience de l'urgente nécessité de s'ouvrir aux sciences sociales. *La Presse* résume sa pensée, en 1896, de façon frappante: «Par malheur, si nous avons des orateurs brillants et convaincus, nous manquons de sociologues⁶².» On peut deviner dans ces propos des critiques voilées à l'égard de la Société et de l'enseignement supérieur.

Parfois aussi, les critiques sont explicites et sans détour. Elles sont venues de Jules Helbronner dans *la Presse* (assez curieusement cette dernière censure ou encense, selon le journaliste) et Léon Gérin, qui, contrairement à Helbronner et bien

qu'il soit tourvillien, a appartenu à la Société de 1888 à 1892. Leurs reproches sont d'ailleurs presque diamétralement opposés: trop peu engagée pour le premier, la Société n'est pas assez savante au goût du second. Helbronner, alias Jean-Baptiste Gagnepetit, ironise, en 1894, aux dépens de la Société. Le contexte est celui de la grève des menuisiers-charpentiers et du congédiement par le *Canadien Pacifique* d'un grand nombre d'ouvriers. Il se moque des «nombreuses sociétés qui prétendent s'occuper directement ou indirectement de la question sociale et qui ne manquent jamais de manifester, en de très beaux discours, leur amour platonique pour les classes ouvrières». Et de s'interroger: «Pourquoi, par exemple, la Société d'Économie Sociale ne nous donnerait-elle pas son opinion sur les devoirs et les obligations des grandes compagnies envers leurs ouvriers⁶³?» *La Presse* revient à la charge quelques jours plus tard pour regretter que la Société d'économie sociale et d'autres associations ne fassent «presque rien pour aider à la solution de la question sociale» et se contentent «d'encouragements platoniques, de conseils anodins et d'études théoriques⁶⁴». Reproches de militants, pourrait-on dire. Au cours de l'éclipse que connaît la Société en 1901-1902, *la Presse* regrette que l'on «néglige l'étude de la question sociale». Elle attribue cette carence à «la rareté et [au] peu d'importance des conflits entre le travail et le capital au Canada». Elle remarque la mise en veilleuse de la Société et la critique encore: «Il existe [...] ou du moins, il a existé à Montréal une section de la Société d'Économie Sociale de Paris, dont les travaux très intéressants, mais ne touchant que de très loin la question sociale, ont complètement cessé depuis des années⁶⁵.»

Les critiques de Léon Gérin diffèrent. Auteur de travaux portant sur l'histoire de la colonisation, la sociologie rurale, le «type canadien-français», il reproche à la SCES de ne pas avoir réussi à devenir une véritable société savante. Elle lui avait tout de même servi de tribune, puisque c'est au cours de ses séances qu'il avait présenté ses communications, de 1888 à 1892. Si, en arrière-plan, se profile le schisme tourvillien et son exclusivisme, cela ne saurait tout expliquer. Au fond, la déception de Gérin vient de ce que la Société n'a pu lui offrir le milieu intellectuel stimulant auquel il aspirait⁶⁶.

Lors de son séjour d'études à Paris, Gérin avait été l'élève d'Edmond Demolins, l'un des chefs de l'École tourvillienne avec

Paul de Rousiers. Demolins lui avait confié la mission d'être «l'introducteur de la science sociale dans le Nouveau Monde⁶⁷». Pour un si jeune homme, sans situation, il n'était pas facile de créer «un centre d'études sociales qui propagera ensuite la science nouvelle en Amérique⁶⁸». Entretemps, Rameau de Saint-Père fonde la SCES, fille de la branche aînée du mouvement leplaysien, en froid avec les dissidents tourvilliens. Demolins a peu d'estime pour la nouvelle société canadienne et le groupe français responsable de son établissement: «Nous sommes en avance sur ces braves gens comme les chimistes le sont sur les alchimistes et les astronomes sur les astrologues.» Pour Demolins, la SCES ne saurait constituer le centre qu'il souhaite: «Assurément vous ne tirerez pas grand chose d'une société composée d'avocats, de journalistes et de curieux peu disposés à travailler et à apprendre méthodiquement une science qu'ils croient posséder de naissance⁶⁹.» Mais Gérin pourra peut-être y recruter quelques jeunes gens prêts à travailler avec lui, et y recueillir quelques abonnements à *la Science sociale*, une revue tourvillienne. La SCES invite ses membres à adhérer aux Unions de la paix sociale. Gérin consulte son maître, qui l'invite à s'en garder: «Ce serait recommencer au Canada ce qui nous a si mal réussi en France. La science [sociale] ne s'est développée sérieusement que depuis que nous avons détaché ce boulet de nos pieds, ou plutôt qu'il s'est détaché par la force des choses⁷⁰.» Mais Gérin a fort à faire pour «resserrer les liens de [son] petit groupe naissant⁷¹». De quoi s'agit-il? Peut-être de l'Association canadienne pour l'étude et la diffusion de la science sociale, une rivale — d'ailleurs éphémère — de la SCES. Le 12 janvier 1892, l'Association se donne un bureau et un comité de régie; Gérin est membre de ce dernier⁷². Quel est le lien entre l'Association et le mouvement fondé par Demolins sous le nom de Société pour le développement de l'initiative privée? Il est difficile de le préciser. Outre Léon Gérin, d'autres Québécois ont adhéré à la Société pour l'initiative privée, certains même déjà membres de la SCES: parmi ces derniers, Boucher de La Bruère, le juge Tellier, U.-E. Archambault.⁷³ Quoi qu'il en soit, l'Association s'intéresse d'abord à la moralité publique, puis, ayant perdu son président en janvier 1893, semble disparaître sans laisser de trace⁷⁴. Nouvelle déception pour Gérin, qui, d'ailleurs, devenu fonctionnaire fédéral, habite désormais à Ottawa. Il faudra attendre plus de dix ans avant qu'Errol Bouchette et Léon Gérin fondent,

dans la capitale fédérale, un cercle de science sociale, dont le rôle sera finalement très restreint. Gérin réussit quand même à faire quelques convertis, tel Fernand Rinfret⁷⁵. Et il continue à critiquer le «type de société à grand déploiement mais à résultats faibles», type où il classe sans l'ombre d'un doute la Société canadienne d'économie sociale de Montréal, déjà relativement ancienne et la Société d'économie politique et sociale de Québec, en voie d'organisation. Le portrait, peu flatteur, vaut la peine d'être cité: «L'erreur jusqu'à présent paraît avoir été de reléguer au second rang l'étude méthodique et l'action personnelle. On a fondé des sociétés sous le patronage de sommités du monde ecclésiastique ou politique; sociétés ne comprenant qu'un fort petit nombre de membres sérieux, qui étudient, ou ont étudié autrefois les questions sociales (et encore sans méthode); et l'action de ces sociétés se borne à quelques conférences, où un auditoire, parfois nombreux, reçoit l'impression superficielle que peuvent laisser quelques instants de passagère et distraite attention⁷⁶.»

3. Conclusion

On a reproché parfois à l'École Sociale Populaire de s'être contentée de répéter à satiété un discours abstrait calqué servilement sur la doctrine sociale de l'Église. Il y a là une injustice. L'École s'est, en effet, efforcée d'adapter la doctrine à la réalité québécoise de son temps. Si elle n'a pas été aussi loin dans cette voie, c'est qu'elle n'avait ni les ressources financières, ni les ressources humaines pour se lancer dans un programme de recherche socio-économique cohérent et soutenu. Un point de vue plus nuancé replacerait l'histoire de l'École — comme celle des sociétés d'économie sociale de Montréal et de Québec — dans le cadre de l'évolution de l'université québécoise et de l'institutionnalisation des nouvelles sciences politiques, économiques et sociales. L'École des Hautes Études Commerciales était une institution bien modeste à ses débuts (1910). L'Université Laval et l'Université de Montréal n'ont longtemps été que des écoles professionnelles d'avocats et de médecins. Contrairement à l'Université McGill, elles n'avaient pas de professeurs de carrière et comptaient sur des chargés de cours à temps partiel pour donner l'enseignement. La recherche a fait son entrée bien tardivement dans l'université canadienne-française. Privée de l'outil précieux

que constitue la recherche universitaire, l'École Sociale Populaire a réussi à faire beaucoup à force de dévouement et grâce au concours d'hommes de grande valeur, comme le P. Archambault, Esdras Minville, Arthur Saint-Pierre et Albert Rioux. Le soixante-quinzième anniversaire nous offre l'occasion idéale de leur rendre hommage.

1. R. Arès, *Le Père Joseph-Papin Archambault, S.J. (1880-1966), Sa vie, ses œuvres*, Montréal, Bellarmin, 1983, 175 p.
2. Je tiens à remercier bien sincèrement ici le P. Joseph Cossette, archiviste des jésuites à Saint-Jérôme, pour sa collaboration.
3. Nous avons présenté l'histoire de ces tentatives dans un article à paraître prochainement sous le titre: «Les influences leplaysiennes au Canada français (1855-1888)».
4. F. Le Play, *L'Organisation de la famille selon le vrai modèle signalé par l'histoire de toutes les races et de tous les temps*, 5^e éd., Tours, Mame, 1907 [1^{ère} éd., 1871], p. 533.
5. F. Le Play, *L'Organisation de la famille*, p. 534.
6. Sur Rameau, voir nos articles: «Rameau de Saint-Père et le métier d'historien» *Revue d'histoire de l'Amérique française [RHAF]*, 33, 3 (déc. 1979), p. 351-355; «Rameau de Saint-Père et l'histoire de la colonisation française en Amérique», *Acadiensis*, 9, 2 (print. 1980), p. 40-55; «Du système colonial des peuples modernes, Un inédit de Rameau de Saint-Père», *RHAF*, 36, 1 (juin 1982), p. 55-74.
7. «Bienvenue à M. Rameau», *Le Courrier du Canada* (Québec), 16 juillet 1888, p. 3.
8. «Bienvenue», *Le Nord*, 1^{er} nov. 1888, p. 3.
9. «M. Rameau de Saint-Père», *La Minerve* (Montréal), 10 nov. 1888, p. 2. «Nouvelles de Montréal». *L'Électeur* (Québec), 9 nov. 1888, p. 4.
10. Outre *la Minerve* du 10 nov. 1888, voir la lettre de Rameau où ce dernier fait le récit de ses efforts, dans «Réunion mensuelle du groupe de Paris, séance du lundi 28 janvier 1889», *La Réforme sociale* (Paris), 2^e série [s.], 7 (1889), p. 305. Reproduction dans *la Presse*, 27 mars 1889, p. 2, sous le titre «Union de la Réforme sociale».
11. J. Dorion, «L'Action sociale catholique et la presse catholique, Comment elles naquirent à Québec», *Almanach de l'Action sociale catholique*, 12 (1928), p. 12. «M. Rameau à l'Université», *Le Courrier du Canada*, 13 oct. 1888, p. 2. «À l'Université, M. Rameau», *Le Courrier du Canada*, 19 oct. 1888, p. 2. — «M. Rameau», *Le Nord*, 25 oct. 1888, p. 3: «Les conférences qu'il vient de donner à Québec ont créé un véritable enthousiasme parmi les lettrés de la vieille capitale.»

12. Voir note 9. «L'étude des questions sociales», *La Presse*, 10 nov. 1888, p. 2. «Nouvelles de Montréal», *L'Électeur*, 10 nov. 1888, p. 2.
13. «Union de la réforme sociale», *La Presse*, 13 nov. 1888, p. 3. «Nouvelles de Montréal», *L'Électeur*, 15 nov. 1888, p. 1. Un court historique de la Société a paru sous le titre «Économie sociale et politique» dans *la Presse*, 19 oct. 1906, p. 1. — En France, on s'est réjoui de voir le Canada, à l'instar de la Belgique, enfin doté d'une société d'économie sociale, «fille ou sœur» de la française. «Congrès de la Société d'économie sociale et des Unions de la paix sociale (13-20 juin 1889)», *La Réforme sociale*, 2^e s. 8 (juillet-déc. 1889), p. 206-207. Charles de Ribbe et Alexis Delaire, secrétaire général des Unions, prennent au sérieux la Société et souhaitent qu'elle communique ses travaux à la Société française. «Soirée d'économie sociale», *La Presse*, 18 fév. 1890, p. 5. A. Delaire, «Unions de la paix sociale, Présentations et correspondance», *La Réforme sociale*, 3^e s., 1 (1891), p. 170. Les fonctions de recherche et de vulgarisation n'étaient donc pas nettement distinguées.
14. Archives de l'Université de Montréal [UM], Fonds Bruchési, R. Bellemare à Rameau, 18 déc. 1888; L.-A. Jetté au même, 24 mai 1889.
15. F. Le Play, *La Réforme sociale en France déduite de l'observation comparée des peuples européens*, 8^e éd., Tours, Mame, 1901 [1^{ère} éd., 1864], t.1, p. 216-217.
16. F. Le Play, *La Réforme sociale*, 8^e éd., p. XLI et XLVIII. Au ch. 31, section II, l'énumération ne laisse aucun doute: «le domaine de l'agriculteur, les chantiers du forestier, l'excavation du mineur, la chambre ou l'usine du manufacturier, la boutique ou le magasin du marchand, le défrichement du colon, l'officine du médecin et le cabinet du lettré». — L'intérêt premier de Le Play va à la famille rurale. Voir R.A. Nisbet, *La Tradition sociologique*, Paris, P.U.F., 1984, p. 92 [traduction par M. Azuelos de *The Sociological Tradition*, New York, Basic Books, 1966].
17. Il faudrait citer au long l'intéressant témoignage de Jetté reproduit dans A. Delaire, «Unions de la paix sociale, Présentations et correspondance», *RS*, 5^e s., 6 (1903), p. 356-357. Corroboré par A. Delaire, «Union de la paix sociale, Présentations et correspondance», *RS*, 5^e s., 9 (1905), p. 258-259.
18. M. Ansiaux, «Une enquête sociale, Le travail de nuit des ouvrières», *RS*, 4^e s., 6 (1898), p. 621. — Au Québec, on pouvait approuver en principe de telles opinions, mais on n'avait guère les moyens de ses principes. «La lutte des classes et les questions ouvrières», *La Presse*, 20 fév. 1894, p. 2.
19. Sur le Cercle Ville-Marie, voir M. Lajeunesse, *Les Sulpiciens et la vie culturelle à Montréal au XIX^e siècle*, Montréal, Fides, 1982, 278 p. Ajoutons aux conférences mentionnées par Lajeunesse, celle de W.A. Baker, «La question ouvrière, Conférence faite au Cercle Ville-Marie de Montréal», *La Croix de Montréal*, 3 oct. 1893, p. 148; 6 oct. 1893, p. 152. À notre connaissance, Baker n'est pas devenu membre de la SCES. En 1898, il sera au nombre des lauréats du concours sur l'économie sociale de l'Almanach Hachette. «Un succès canadien», *La Presse*, 8 nov. 1898, p. 8. — Quant à l'Union catholique, faute d'étude d'ensemble, donnons l'exemple de A.-N. Montpetit, qui a fait un exposé sur l'œuvre des patronages en France. «Union catholique», *La Presse*, 17 nov. 1894, p. 12.
20. «Chronique locale», *La Croix de Montréal*, 13 avril 1894, p. 403. «Au

- Cercle Ville-Marie», *La Croix de Montréal*, 14 avril 1894, p. 406. M.-H. Bédard, «Le Play et la Réforme sociale», *Revue canadienne*, 30 (1894), p. 664-674.
21. E. Chartier, «À propos d'un Centenaire collégial, Séminaire de Saint-Hyacinthe», *Revue canadienne*, 1911, t. 2, p. 193-211. F.-Z. Decelles, «À propos d'un club», *Le Collégien* (Saint-Hyacinthe), 4 (1909-1910), p. 47-49; «Une visite chez M. Tétreau», *Ibid.*, p. 278-281. A. Lemonde, «Rémiscences, Le 'Père' Tétreau», *Ibid.*, 4 (1909-1910), p. 84-85.
 22. Correspondance de L.-A. Chauvin citée dans A. Delaire, «Unions de la paix sociale, Présentations et correspondance», *RS*, 2^e s., 8 (1889), p. 620. En 1903, Jetté rendra hommage à Desjardins pour sa générosité. Voir A. Delaire, «Unions de la paix sociale, Présentations et correspondance», *RS*, 5^e s., 6 (1903), p. 357.
 23. Par exemple, on a lu au cours d'une réunion l'étude du baron Étienne Hulot, «Souvenirs d'un voyage au Canada, I, L'habitant canadien», *RS*, 2^e s., 4 (1887), p. 559-567.
 24. «Société d'économie sociale», *La Presse*, 15 mai 1889, p. 3. Ces préoccupations découlent à la fois de l'actualité (question de l'enseignement congréganiste en France) et de la doctrine leplaysienne, qui revendique la liberté d'initiative des chefs de famille et des autorités sociales face à l'État centralisateur et interventionniste.
 25. A. Delaire, «Unions de la paix sociale, Présentations et correspondance», *RS*, 2^e s., 8 (1889), p. 257. H. Valleroux, «Les lois étrangères et la charité privée», *RS*, 2^e s., 9 (1900), p. 233-245. Louis Beaubien a aussi envoyé une réponse personnelle au questionnaire.
 26. Paru en 1897, en pleine surchauffe impérialiste, ce livre a connu un succès de librairie et de scandale. L'ouvrage a été bien reçu par *le Monde Canadien*: Pater familias, «Tribune libre, Anglo-Saxons et Français», *Le Monde canadien* (Montréal), 2 sept. 1897, p. 2. C'est l'abbé J.-A.-M. Brosseau qui semble avoir relancé le débat dans une conférence à l'Université Laval à Montréal et un article «Étude critique du livre d'E. Demolins: «A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons?», *Revue canadienne*, 46 (1904), p. 233-246. Gérin réplique dans «M. Demolins et la science sociale», *Revue canadienne*, 46 (1904), p. 339-358. En défendant son maître Demolins, Gérin met à nu la division de la troupe pourtant bien peu nombreuse des amateurs de science sociale au Canada français. D'ailleurs, il faut replacer cette discussion dans le contexte de l'époque au Canada français, travaillé par le nationalisme et passionné par un examen critique de son système d'éducation. Toutes les luttes d'idées de ce temps paraissent aboutir à la comparaison des mérites respectifs des groupes anglo-saxons et français. L'étude d'André Siegfried, *Le Canada, Les deux races*, a contribué au débat. Cf. P. et L. Trépanier, «Le Québec, une société dominée? Réactions québécoises au livre d'André Siegfried (1906-1907)», *L'Action nationale*, v. 68 (1979), p. 394-405, 517-525, 587-601. À cette occasion, le public lecteur a découvert un autre disciple québécois de Tourville et de Demolins, Fernand Rinfret. Voir F. Rinfret, «Le Canada et le livre de M. Siegfried», *L'Avenir du Nord* (Saint-Jérôme), 24 et 31 août, 7 et 14 sept. 1906, p. 1. — Thomas Chapais, bien que plus proche de la branche aînée que de la tourvillienne, parlera en termes sympathiques de Demolins, qu'il défendra contre l'accusation d'anglomanie:

- T. Chapais, «À travers les faits et les œuvres», *Revue canadienne*, 1907, t. 2, p. 332-334.
27. «La question sociale», *La Presse*, 27 avril 1906, p. 5; *La Patrie* (Montréal), 5 mai 1906, p. 4. La conférence est reproduite dans *le Semeur* (Montréal, organe de l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française), 3, 3-10 (nov. 1906-juin 1907), p. 71-77, 94-99, 145-150, 247-252, 281-289. — Montpetit ne parle pas de la SCES, dont pourtant il semble avoir été membre et aux activités desquelles il a participé à l'occasion. Il avait été l'élève, à Paris, des leplaysiens Paul Leroy-Beaulieu, Émile Cheysson et Émile Levasseur. Cf. É. Montpetit, *Souvenirs*, t. I, Montréal, L'Arbre, 1944, 211 p.; t. II, Montréal, Chantecler, 1949, 226 p.
28. «Économie sociale», *La Presse*, 28 nov. 1906, p. 10. «L'économie politique», *La Presse*, 30 nov. 1906, p. 15. «L'économie sociale», *La Patrie*, 30 nov. 1906, p. 7. «Économie sociale», *Le Canada*, 30 nov. 1906, p. 6. É. Montpetit, «L'économie politique», *Revue canadienne*, 52 (1907), p. 154-168, 259-268.
29. À partir des années 1890, cette idée est reprise de plus en plus souvent. Il est urgent d'organiser l'enseignement des sciences économiques et sociales à tous les niveaux. On les appelle aussi les sciences d'État, car le législateur doit intervenir. À l'université, la Faculté de droit pourrait constituer en son sein le noyau de cet enseignement. Voir «Chronique du jour, Les sciences sociales», *La Presse*, 28 oct. 1896, p. 4.
30. «Économie sociale», *La Presse*, 14 fév. 1907, p. 12.
31. J.F.B., «Monument national», *La Presse*, 12 janv. 1901, p. 20.
32. Les ultramontains réclameront, par l'entremise d'Omer Héroux de la *Vérité* (Québec), une profession de foi dans la doctrine de l'Église. Prince s'exécutera. Ironique, l'annaliste du Séminaire de Québec écrit: «C'est ainsi que le nouveau cours revêt dès le commencement un cachet d'orthodoxie aux yeux des intransigeants et infallibles catholiques.» Archives du Séminaire de Québec, Journal SEM, v. 7, p. 208, 16 janv. 1905.
33. UM, Fonds du secrétariat général, D-35-1018, microfilm no 580 (renseignement fourni par François Hudon). A. Delaire, «Unions de la paix sociale, Présentations et correspondance», *RS*, 5^e s., 9 (1905), p. 259. — Pour sa part, Jetté émet «le vœu de voir enfin les familles canadiennes opulentes faire quelque chose dans ce sens, pour faciliter la création de nouvelles chaires et entre autres d'une destinée à faire connaître les rudiments de l'économie politique et de la science des finances publiques» («Économie sociale», *La Nation*, 9 sept. 1905, p. 2).
34. «L'Économie politique», *La Patrie*, 19 janv. 1907, p. 20.
35. Il faut replacer cet épisode dans le cadre des initiatives qui aboutiront à la fondation de l'École des Hautes Études Commerciales.
36. A. Delaire, «Unions de la paix sociale, Présentations et correspondance», *RS*, 5^e s., 10 (1905), p. 673. «La Société d'économie sociale», *La Presse*, 13 oct. 1905, p. 8.
37. Là-dessus, nul doute possible. On n'a qu'à lire le premier point du programme de l'École: «L'École Sociale Populaire, dans un esprit de parfaite soumission à l'autorité religieuse, déclare: Que la question sociale, étant avant tout une question morale et religieuse, c'est à l'Église qu'il en faut d'abord demander la solution» (*L'École Sociale Populaire, Son But, son*

- organisation, son programme, Montréal, Secrétariat de l'École Sociale Populaire, 1911, p. 17). Le point de départ de Le Play est tout différent: l'observation des sociétés, aidée du raisonnement, en dehors de tout dogme religieux et de tout principe philosophique préconçu. Cette démarche n'est nullement dirigée contre l'Église: «Mes jugements [...] n'impliquent, dans ma pensée, quelle qu'en soit l'expression, aucun blâme indirect des principes de l'Église, que je laisse au-dessus de toute discussion» (*La Réforme sociale en France*, ch. 9, section II). Sa règle de conduite se résume ainsi: «Je constate le fait sans toucher à la doctrine» *Ibid.*, ch. 11, section 5, n. 1). D'ailleurs, Le Play regrettait les divisions entre ultramontains et libéraux chez les catholiques. Ces déclarations, mal comprises souvent, ont nui à Le Play auprès de catholiques fervents. Certains parmi ces derniers ont voulu se le réapproprier en interprétant à leur façon des vérités leplaysiennes, telle la religion fondement des sociétés. Le Play veut parler de toute religion, quelle qu'elle soit, peu importe le temps ou le lieu. Il n'entend nullement faire découler pour autant la science sociale, par voie de déduction, des livres saints et du magistère.
38. «Clôture du congrès des Ligues du Sacré-Cœur», *La Presse*, 13 sept. 1910, p. 12. Lafontaine y a parlé de la tempérance et du travail des sociétés de tempérance, et l'abbé Perrier, de l'éducation sociale par la Conférence de la Bonne Presse.
 39. On remarque que dès sa fondation l'École inaugure une collection de publications, ce que la Société n'a jamais pu faire. — Le caractère beaucoup plus clérical de l'École est manifeste dans la composition de sa direction: elle compte 20 membres, dont 10 clercs (*L'École Sociale Populaire*, p. 19-20).
 40. ASJCF, Fonds Desjardins, L. Hudon, S.J., à A. Desjardins, 27 sept. 1911.
 41. *Ibid.*
 42. ASJCF, Fonds Desjardins, A. Desjardins à L. Hudon, S.J., 5 oct. 1911 (brouillon). Desjardins explique que le secrétaire de la SCES, P. Durocher, avait tous les documents en main au moment de son décès. Nous supposons que cela signifie qu'il faudrait d'abord les récupérer. Mais la Société existait-elle encore autrement que sur papier? En effet, dans ce brouillon, un passage qui ne paraît pas avoir été retenu pour la lettre se lit ainsi: «J'ai tardé à vous répondre... dans l'espérance de pouvoir vous dire au nom de mes anciens collègues de la Société Canadienne d'Économie Sociale [incomplet]» (Les italiques sont de nous.)
 43. ASJCF, Fonds Desjardins, L. Hudon, S.J., à A. Desjardins, 1^{er} nov. 1911.
 44. E. Chartier, «Mouvement des idées, Bulletin d'économie et d'action sociales», *Revue canadienne*, 1914, t. 1, p. 344. Il ajoute: «Quant à l'école des Trois-Rivières, où se dépensent MM. le chanoine Jules Massicotte et l'abbé Émile Cloutier, elle s'est fait connaître par sa corporation ouvrière et par la tenue d'un premier congrès d'action sociale.»
 45. ASJCF, «Les origines de l'Institut social populaire», 2 p.
 46. ASJCF, Fonds Desjardins, A. Desjardins à J.-P. Archambault, 2 mars 1911.
 47. ASJCF, A. Desjardins à J.-P. Archambault, 20 fév. 1911.
 48. ASJCF, A. Desjardins à J.-P. Archambault, 2 mars 1911.
 49. Alexis Delaire écrit que Chauvin «va se rendre à Québec pour préparer, avec l'aide de quelques professeurs de l'Université Laval, la formation d'une

- section de la Société canadienne d'Économie sociale sous le patronage de S. Exc. M. L.-A. Jetté, lieutenant-gouverneur de la province, président d'honneur de la Société» (A. Delaire, «Unions de la paix sociale, Présentations et correspondance», *RS*, 5^e s., 7 (1^{er} avril 1904), p. 580). — Delaire se réjouira de la fondation de la Société d'économie politique et sociale de Québec: «Comme l'Université Laval a organisé aussi à Québec une Société d'économie sociale et politique, il est permis de penser que les études sociales vont prendre un développement continu dans la Nouvelle-France» (A. Delaire, «Unions de la paix sociale, Présentations et correspondance», *RS*, 5^e s., 10 (1^{er} nov. 1905), p. 673).
50. Les archives de la Société d'économie politique et sociale de Québec sont conservées au Séminaire de Québec. Nous avons l'intention de publier un article sur cette société.
51. J. Sirois, «Société d'économie sociale et politique de Québec», *La Libre Parole*, 13 oct. 1906, p. 3.
52. Parmi ces laïcs, on remarque Jules Dorion, qui occupera le poste de directeur du journal *l'Action sociale catholique*, dont le titre, raccourci, deviendra: *l'Action catholique*.
53. La Direction, «Notre programme», *La Libre Parole*, 1, 1 (17 juin 1905), p. 1. Nous venons de citer l'article V. L'article II se lit: «Soumissions entière aux enseignements de l'Église catholique dans les questions religieuses.»
54. «L'Action sociale catholique», *Almanach de l'Action sociale catholique*, 1^{ère} année (1917), p. 18.
55. [Sans titre], *La Presse*, 8 juillet 1890, p. 3.
56. «Société d'économie sociale», *La Minerve*, 23 mai 1894, p. 2.
57. «Économie sociale», *Le Journal*, 1^{er} juin 1903, p. 8. Cette feuille venait d'ailleurs de lancer un appel à la «jeunesse studieuse» pour qu'elle suive les travaux de la Société («La Société d'économie sociale», *Le Journal*, 7 mars 1903, p. 7).
58. «Association canadienne d'économie sociale», *La Semaine Religieuse de Montréal*, 22^e année, 43, 18 (2 mai 1904), p. 303.
59. «Économie sociale et politique», *La Presse*, 19 oct. 1906, p. 1 et 9. Et d'ajouter: «L'on sait que c'est une lacune pour notre cité qu'il n'y ait pas plus de sociétés littéraires scientifiques ou économiques où la jeunesse studieuse puisse trouver un moyen d'occuper intellectuellement ses moments de loisir.»
60. On trouve de telles remarques même sous la plume d'Alexis Delaire, secrétaire de la Société internationale d'économie sociale et des Unions de la paix sociale.
61. «Les classes responsables», *La Presse*, 1^{er} août 1895, p. 2.
62. «Chronique du jour, Les sciences sociales», *La Presse*, 28 oct. 1896, p. 4. — Et le journal est convaincu qu'il faut se mettre à l'école de la France car elle «est peut-être le pays où la science sociologique est le plus en honneur» («Du salaire», *La Presse*, 5 sept. 1903, p. 10). Attirant l'attention de ses lecteurs sur les travaux récents concernant la question du salaire — dont les études du leplaysien Émile Levasseur, — elle affirme: «On a tort de croire qu'en cette si difficile matière, l'œuvre des théoriciens est inutile. Elle fournit à toutes les personnes se préoccupant des relations entre patrons et ouvriers des données positives, des bases sérieuses sur lesquelles elles peuvent s'ap-

- puyer pour régler des différends qui n'ont souvent d'autre point de départ que l'ignorance des causes aux effets desquelles on cherche remède.»
63. Jean-Baptiste Gagnepetit, «Chronique ouvrière, Deux exemples à méditer», *La Presse*, 5 mai 1894, p. 6. Il faut dire que, dans cet article, Helbronner s'en prend aussi à la Société de Protection des femmes et des enfants, au Conseil national des femmes et même à des sociétés ouvrières. — En d'autres circonstances, il n'hésitera pas à se couvrir de l'autorité de l'École de la Réforme sociale: «Pour éviter à *la Patrie* l'occasion d'adresser à *la Presse* une bordée d'injures à propos de cette chronique, je vais la mettre sous la protection d'hommes qui sont au-dessus des attaques de l'organe rouge.» Il cite Le Play et son disciple Cheysson, ainsi que le comte de Mun, des «hommes de bien» (Jean-Baptiste Gagnepetit, «Chronique ouvrière», *La Presse*, 8 août 1891, p. 4).
64. «Le Bureau du Travail de 'La Presse'», *La Presse*, 12 mai 1894, p. 6.
65. «La question sociale», *La Presse*, 13 nov. 1902, p. 4. L'auteur ajoute, en prêtant au terme *sociologie* un sens différent de son acception usuelle: «La sociologie est une science purement ouvrière, ou à peu près, au Canada. En dehors de quelques rares personnalités, les ouvriers sont seuls à se préoccuper des graves problèmes qui, aujourd'hui, passionnent les esprits les plus éclairés dans tous les pays du monde.»
66. ASJCF, Fonds Gérin, L. Gérin à H. de Tourville, 20 août 1890: «Isolé, privé depuis longtemps de l'influence salutaire de la discussion et de l'émulation, je m'étais fait un petit nid bien moelleux au sein des vérités découvertes [...]». — En privé, il se gausse de la SCES: notre société «convoquait la seule réunion qu'elle ait eue cette année, et pourquoi?... pour féliciter Mgr Énard sur son élévation à l'épiscopat!» (ASJCF, Fonds Gérin, L. Gérin à D. Gérin, 28 mai 1892.)
67. ASJCF, Fonds Gérin, E. Demolins à L. Gérin, 13 janv. 1887.
68. ASJCF, Fonds Gérin, E. Demolins à L. Gérin, 15 nov. 1886.
69. ASJCF, Fonds Gérin, E. Demolins à L. Gérin, 13 déc. 1888. — Pour les tourvilliens, le Canada français n'est pas, comme aux yeux des leplaysiens de la branche aînée, une «grande nation modèle de notre temps». Dans la lettre qu'on vient de citer, Demolins écrit: «Votre pauvre pays très solide par en bas me paraît terriblement ébranlé dans les classes supérieures: les journalistes et les avocats vous font un mal prodigieux.»
70. ASJCF, Fonds Gérin, E. Demolins à L. Gérin, 30 août 1889. Demolins reprend son avertissement habituel: «On ne peut marcher dans les sciences qu'avec des gens qui veulent travailler sérieusement.» — Pourtant les tourvilliens se sont lancés, eux aussi, non seulement dans la vulgarisation, mais encore dans un projet de réforme pratique. Ils ont fondé, parallèlement à leur Société internationale de science sociale, une Société pour le développement de l'initiative privée et la vulgarisation de la science sociale, qu'ils ont commis la faute d'appeler, dans un premier temps, *Alliance antisocialiste*. Leur grande idée est qu'il faut se mettre à l'école de la «race anglo-saxonne» qui domine un peu partout sur le globe. «Or, elle doit sa prodigieuse puissance d'expansion, sa supériorité agricole, industrielle et commerciale, à un seul fait: le développement intense de l'initiative privée; la limitation étroite des attributions de l'État.» Voir «L'histoire de la société», *Le Mouvement social*, 1 (juin 1892), p. 1-3. — Gérin emboîtera le pas à ses maîtres au lieu de

s'en tenir à la recherche et à l'étude. Voir L. Gérin, «L'éducation», *La Minerve*, 8 nov. 1892, p. 2. — Sans y être réductible, l'opposition entre leplaysiens de la vieille école et tourvilliens paraît reposer en partie sur un conflit idéologique.

71. ASJCF, Fonds Gérin, E. Demolins à L. Gérin, 11 mai 1891.
72. «Sciences sociales», *La Presse*, 16 janv. 1892, p. 7; *La Minerve*, 16 janv. 1892, p. 1. Le docteur A.-B. Larocque est le président de l'Association. Il avait assisté à la conférence de Rameau le 9 novembre 1888. Le docteur Séverin Lachapelle, pourtant membre de la SCES, fait aussi partie du comité de régie. Contrairement à la SCES, l'Association veut recruter ses membres dans les deux groupes linguistiques.
73. Voir les adhésions dans *le Mouvement social*, 1892-1898.
74. «Diffusion des sciences sociales», *La Presse*, 19 mars 1892, p. 8 (contre les «afficheurs de gravure immorales»). «Diffusion des sciences sociales», *La Minerve*, 21 mars 1892, p. 1 («les principes de l'hygiène dans les familles»; «la saine morale dans la famille»). «Science sociale», *La Presse*, 13 juin 1892, p. 4 («l'influence du père dans la famille»). — «Mort du Dr Larocque, ancien officier d'hygiène», *La Presse*, 16 janv. 1893, p. 6. «Feu le Dr Larocque», *La Presse*, 19 janv. 1893, p. 6.
75. ASJCF, Fonds Gérin, F. Rinfret à L. Gérin, 20 août 1906. F. Rinfret, «M. Léon Gérin et la Science sociale», *L'Avenir du Nord*, 2 nov. 1906, p. 1-2. F. Rinfret, «Leçons d'initiative», *L'Avenir du Nord*, 16 nov. 1906, p. 2; 23 nov. 1906, p. 2-3. F. Rinfret, «L'initiative», *L'Avenir du Nord*, 11 janv. 1907, p. 1-2.
76. L. Gérin, «La Vulgarisation de la science sociale, chez les Canadiens français», *MSRC*, 2^e s., 11 (1905), section I, p. 81. — Bouchette et Gérin tenteront, de 1909 à 1912, d'obtenir la création d'une section de science sociale à la Société Royale du Canada. Ce sera un échec. Cependant, «depuis 1912, la sociologie comme aussi l'économie politique, figurent parmi les sujets officiellement assignés aux deux sections de lettres, l'une française, l'autre anglaise, composant, avec deux sections de sciences, la Société Royale du Canada» (L. Gérin, «La sociologie: le mot et la chose», *MSRC*, 3^e s., 8 (1915), section I, p. 321).

«À Edmonton, les Speak White sont encore monnaie courante en 1977.»
(*Le Devoir*, 2 août 1985.)

Les Franco-Albertains

par JEAN-D. ROBILLARD

Vous vous doutez bien que l'Alberta n'a pas fait exception aux ravages de l'assimilation. Là aussi, malheureusement, les Franco-Albertains sont de plus en plus clairsemés. Comment a-t-on pu en arriver là? Quelles sont les causes qui ont produit un tel désastre? Le même modèle déjà observé dans les autres provinces se reproduit ici, comme nous le verrons par les faits suivants:

1892: Le ministère de l'Éducation fait de l'anglais la langue d'enseignement.

1896: Le gouvernement de l'Alberta abolit les écoles françaises sur son territoire, même si les francophones y constituent encore le tiers de la population. (*Nouveau-Sud*, juin 1978).

1905: On supprime définitivement le français dans la province. (*Monde Nouveau*, vol. 26, n° 6, juin 1965, p. 240.) Aucun droit n'est reconnu aux Canadiens-Français. (*Le Devoir*, 1^{er} mars, 1984).

1931: Une ordonnance ajoute que «les commissions scolaires ont l'autorité d'engager des professeurs d'une langue autre que l'anglais à condition que son salaire et les autres dépenses de ces cours soient payés par une taxe spéciale prélevée sur les parents dont les enfants suivent de tels cours».

1945, 6 mars: Le député créditiste William Tomyne se fait rabrouer par le président de la Chambre parce qu'il ose prononcer en français le mot «association». M. Tomyne présentait un bill privé pour la constitution en corps juridique de l'Association canadienne-française de l'Alberta.

1949: Guy Lacombe, maintenant directeur du développement communautaire à l'Association des Canadiens-Français de l'Alberta, se souvient de la réaction de colère qu'avait suscitée, cette année-là, le projet de création d'un poste de radio émettant en

français. Pourtant, ce projet était financé par des fonds privés! Les Anglophones n'aimaient pas l'idée d'entendre parler français sur les ondes. (*Le Devoir*, 2 août 1985.)

1950: Le ministre de l'Éducation permet l'enseignement du français en 1^{ère} et 2^e année seulement; de la 3^e à la 9^e, on ne tolère encore qu'une heure par jour. (*Acelf*, vol. 6, n^o 2, nov. 1977, p. 40.)

1968: Maintenant, les Franco-Albertains sont écrasés. On ne craint plus aucun danger. Ils ne se relèveront plus. Ils devront se contenter des miettes. Leur révolte éventuelle sera étouffée, noyée dans la mer anglo-saxonne qui les entoure. Alors les autorités anglophones peuvent commencer à desserrer l'étreinte; et par la suite, ces autorités claironneront sur le Québec: «Voyez nos générosités pour nos minorités.»

C'est ainsi que la loi scolaire commence à permettre un enseignement moitié en français, moitié en anglais depuis la maternelle jusqu'à la 12^e année. (*Acelf*, vol. 2, n^o 1, janvier 1973, p. 12).

1970: Puis on continue à jeter du lest; la section 150 du *School Act* de l'Alberta précisera qu'un conseil scolaire pourra autoriser l'usage du français comme langue d'enseignement en plus de la langue anglaise dans toutes ses écoles ou dans quelques-unes... maintenant que le mal est fait.

1971: Bilan linguistique de la minorité d'origine française de l'Alberta: parlant anglais au foyer: 73 290 sur les 94 665 d'origine française, soit 77,4%; sachant le français: 47 315 sur les 94 665 d'origine française, soit 49,9%; ne sachant que l'anglais: 47 310 sur les 94 665 d'origine française, soit 49,9%; parlant le français au foyer: 20 975 sur les 94 665 d'origine française, soit 22,2%. (*Acelf*, vol. 6, n^o 2, nov. 1977, p. 45.)

1973: L'*Acelf* publie le premier numéro de son second volume, en janvier. On y rapporte, à la page 11, l'évolution du pourcentage des langues parlées de 1961 à 1971 en Alberta:

	Anglais	Français	Autres
1961	72,2%	3,2%	24,6%
1971	77,6%	2,9%	19,5%

1974, 1^{er} juin: Un article dans *La Presse* fait un tour d'horizon dans les différentes provinces du Canada quant à la langue d'enseignement; pour ce qui est de l'Alberta, depuis trois ans, la loi tolère l'enseignement en français, mais à la condition qu'au moins 50% des cours soient donnés en anglais dès la 3^e année. Ce décalage progressif aboutit à un enseignement totalement anglais à la fin du secondaire. Les commissions scolaires, par ailleurs, ne sont aucunement obligées d'ouvrir des classes françaises ou bilingues, même si un nombre suffisant d'élèves peuvent être regroupés.

À tous les niveaux, on manque d'argent pour acheter le matériel minimum (livres, matériel pédagogique, etc.). Pendant ce temps, certains octrois fédéraux sont destinés à la langue seconde; en 1972, seulement 100 000\$ sur un million ont été consacrés à l'enseignement du français comme langue maternelle. Un peu plus haut, nous lisions les bonnes intentions sur papier; voilà maintenant ce qui se vit concrètement.

1977, avril: Les francophones hors Québec publient: «Les héritiers de Lord Durham.» Pour l'Alberta, on y mentionne qu'il faut vraiment être un patriote incorruptible pour regarder la télévision de langue française... ou plutôt s'efforcer de percevoir une image!

Ajoutons que la programmation locale hebdomadaire pour la télévision n'est que de trois heures par semaine environ, ce qui est nettement insuffisant pour une province où l'assimilation effectue des ravages désastreux.

1977, 16 juillet: L'*Acelf* souligne ce qui suit au sujet de l'enseignement en français en Alberta: il n'y a pas d'écoles françaises; mais on peut enseigner en français une partie du temps dans une vingtaine d'écoles bilingues.

1977, 2 novembre: L'*Acelf* décrit la situation actuelle, toujours pour le même sujet: «Les élèves qui étudient en français sont inscrits dans les écoles dites catholiques. Ces écoles, en grande partie, sont vraiment anglicisantes. L'atmosphère qui y règne est anglais et l'étudiant francophone se voit souvent obligé, de par le milieu, d'y parler anglais. Pour l'étudiant, le français devient une autre matière de classe et n'est pas perçu par lui comme langue vivante en dehors de ce milieu. Il en arrive que l'école bilin-

gue ne favorise pas la connaissance du français, mais plutôt celle de l'anglais.»

Pour ce qui est des parents, ils manifestent un peu de lassitude. Les luttes incessantes les ont affaiblis... Ils se rendent de plus en plus compte que leurs enfants s'anglicisent. (vol. 6, n° 2, p. 45.)

1978, janvier: Cette même revue publie: «Pour un plan de développement de l'éducation française au Canada.» Dans le numéro 2 de son 7^e volume, on écrit au sujet de l'Alberta que l'enseignement peut être donné en langue française selon la décision des conseils scolaires, car ce sont eux qui décident de la langue d'enseignement.

Dans cette même publication, à la page 17, on présente les premiers résultats du recensement de 1876: les Albertains de langue française viennent de perdre 0,5% depuis cinq ans; ils ne sont maintenant que 2,4% de la population totale de cette province. Les Anglais ont gagné 3,1%. Les Franco-Albertains se classent après les Allemands (4,4%) et les Ukrainiens (3,5%).

La population totale de 5 à 19 ans est de 604 660; celle des francophones est de 9 680; or, les effectifs francophones ne sont que de 6 323. Pour nous aider à comprendre, à cette même année, la population anglophone des 5 à 19 ans au Québec se chiffre à 226 965; or, les effectifs scolaires anglophones sont de 227 438. Est-il besoin d'ajouter d'autres commentaires?

1978, 25 janvier: Réjean Hinse écrit dans *Le Devoir*, à l'occasion des audiences de la Commission Pépin-Robart; il parle des Franco-Albertains qui ne compteraient que pour moins de 3%; «le processus d'assimilation totale est inévitable».

«Je dirai simplement que j'ai rencontré de nombreux Franco-Albertains de tous les âges à Fort-McMurray, Plamondon, Lac la Biche, Bennyville, Saint-Paul et Edmonton; non seulement ils se sentaient mal à l'aise de parler en français avec moi devant des anglophones, mais ils en étaient honteux et finalement préféraient parler en anglais.»

On est en droit de parler de génocide en douce de la part des anglophones à l'égard des francophones.

1978, 1^{er} mars: Le ministre de l'Éducation affirme que son gouvernement ne consentira pas à un amendement constitutionnel garantissant aux francophones une éducation dans leur langue maternelle.

1978, mai: Dans *Ici-Québec* (vol. 2, n° 13, p. 15), on nous souligne le taux d'anglicisation des francophones de l'Alberta; il s'agit d'un chiffre effarant: 51%.

1979, juillet: Mme L. Chassie écrit de Calgary à l'*Information Nationale* (p. 10): «Je travaillais à l'aéroport international. Mon 'boss' me demande:

- Jacqueline, est-ce que tu parles français? Tu as l'air d'avoir un accent?
- Oui, et pourquoi?
- Moi, je travaillais dans une usine depuis 25 ans. Et «ils» m'ont laissé aller parce que je parlais pas le français.
- Pourquoi n'avez-vous pas voulu apprendre le français? (Pendant tout ce temps!)
- Parce que nous n'avons pas besoin du français. Le Canada est à nous, les Anglais. Je n'aime pas avoir *french thrown down my throat*.
- Nous autres, dans le nord de l'Ontario, là où j'ai été élevée, nous n'avions pas le choix; il nous fallait apprendre l'anglais en premier; et un an après, nous savions le parler.»

Deux jours après, sans raison, je n'avais plus d'emploi.

Deuxième fait cité dans cette même lettre: «Je travaillais comme interprète dans un des meilleurs hôtels de Calgary. Lorsque j'appelais chez moi, sur le temps de ma collation, je parlais français. À mon travail, j'ai rencontré une autre Française; prenant le dîner ensemble, nous parlions français, entourées d'Anglais; mais pas à la même table.

Ma 'boss' m'a avertie que je ne devais plus parler français. La deuxième fois, elle m'a dit que j'étais dans le Canada anglais et de me taire avec mon français, même quand je devais appeler chez moi. La troisième fois qu'elle m'a entendue... parler ma langue maternelle, elle a attendu que je sois chez moi, pendant mes deux jours de congé, pour me téléphoner et me dire que

j'étais trop mule... que je n'avais pas cessé de parler *mon français*... que je n'avais plus d'emploi.

Je suis allée voir la Ligue des droits de l'homme; mais c'est une vraie farce par ici. Ils ont fait enquête et m'ont dit que ma 'boss' avait affirmé que c'était un conflit de personnalité... qu'ils ne pouvaient rien faire... que j'étais dans le Canada anglais et qu'il me fallait parler la langue de tous».

Elle ajoute: «Les Anglais ne veulent pas nous avoir dans l'Ouest.»

1980, 19 janvier: Dans le journal *Esprit-Vivant*, à la page 8, on précise les dernières statistiques spécifiques à l'Alberta:

- 1- le pourcentage de la population d'origine française par rapport à la population totale passe de 6,2% en 1961 à 5,8% en 1971;
- 2- les Albertains, en 1971, qui affirment être de langue maternelle française sont au nombre de 46 500; pourtant, seulement 22 695 insistent pour dire que c'est encore leur langue d'usage;
- 3- enfin, en Alberta, on ne compte qu'un seul hebdomadaire soutenu par le faible tirage de 2 500 copies.

1981, juillet: L'*Information Nationale* décrit à son tour la situation du français, langue de service en Alberta (p. 31).

- 1- Le Bureau de poste d'Edmonton, la capitale provinciale, n'offre pas de service en français.
- 2- Dans cette même ville, Via Rail n'offre pas de service en français.
- 3- Toujours dans cette capitale, le Ministère de la Consommation et des Corporations n'offre pas de service en français.
- 4- Il est difficile d'obtenir des services en français des différents ministères sans avoir à attendre longtemps et même là, la qualité du service laisse à désirer.

1982, 16 avril: Dans *Le Devoir*, on écrit en grosses lettres: «Même dans leur foyer, en Alberta, 76% des Canadiens-français ne parlent plus le français!» Les optimistes pourront se consoler, car c'est encore pire à Terre-Neuve (85%) et dans les Territoires du Nord-Ouest (79%).

1983, 2 avril: D'Ottawa, on apprend par *Le Devoir*, que M. Yvon Lefebvre, âgé de 62 ans, résidant francophone de Calgary, doit se battre pour que le procès qu'il doit subir en Alberta se déroule en français.

Avant de devenir une province canadienne, l'Alberta était rattachée aux Territoires du Nord-Ouest et M. Lefebvre soutient que la garantie linguistique a été incorporée à la Constitution provinciale. Par contre, la Cour du banc de la Reine d'Alberta a statué que cette garantie a cessé d'exister depuis longtemps.

1984, 24 mars: Pierre Duchesne en a gros sur le cœur. Il écrit au *Devoir* et mentionne, entre autres, l'affirmation «du maire de Calgary qui qualifie les Québécois d'éléments indésirables pour sa municipalité!»

1984, 14 avril: Dans *La Presse*, on titre: «Le difficile amour du français en Alberta». Puis, on donne deux exemples qui illustrent assez bien cet énoncé:

- 1- Une institutrice québécoise décide de s'installer à Calgary:
 - a) Lise Sirois participe à un programme d'échange d'enseignants. Elle quitte Montréal pour aller enseigner un an en Alberta. Ses amis, moqueurs, affirmaient qu'elle se marierait et ne reviendrait plus jamais. La plaisanterie est devenue réalité.
 - b) Avec son futur mari, un employé francophone d'une compagnie de pétrole, elle savait qu'élever des enfants en français à Calgary, ne serait pas facile.
 - c) Aujourd'hui, elle ne cache pas sa déception; ses trois fils trouvent ennuyeux de parler la langue de leur mère.
 - d) De temps à autre, elle sermonne ses garçons... Elle s'efforce de leur démontrer les avantages de connaître deux langues... mais pas un seul de leurs camarades ne peut discuter avec eux des émissions du réseau français de Radio-Canada.
- 2- Une francophone native de Calgary:
 - a) Annette Danis, mère de cinq enfants, a vu, elle aussi, sa famille entraînée peu à peu vers l'anglais.
 - b) «Mon père ne nous parlait qu'en français. Si les enfants s'adressaient à lui en anglais, il ne leur répondait pas.»
 - c) Elle a tenté d'appliquer la règle de son père quand ses

enfants étaient encore en bas âge. (L'aîné a maintenant 13 ans). Peine perdue, à mesure qu'ils vieillissaient, ils préféraient abandonner la conversation.

- d) En une seule génération, tout a changé.
- e) Elle-même et son mari s'aperçoivent qu'ils se parlent souvent en anglais.
- f) Elle ajoute que 25 000 citoyens de Calgary mentionnent le français comme origine ethnique; pourtant 13 075 seulement citent le français comme langue première.
- g) «On organise souvent des activités traditionnelles comme des parties de sucre; mais toutes les tourtières, les réveillons et les cabanes à sucre du monde ne suffiront pas à créer des petits Canadiens-Français».

1984, 27 août: Dans *Le Devoir*, on nous fait savoir que le candidat libéral de la circonscription de Calgary-Est, M. Rod Sykes, s'oppose à l'instauration du bilinguisme en Alberta: «Je suis contre tout ce que la population ne désire pas!»

1985, 25 mars: Yves Lavertu, journaliste au «*Franco*», seul journal de langue française publié en Alberta, écrit au *Devoir*:

- 1- Depuis l'avènement de la Charte canadienne des droits et libertés, les négociations piétinent entre l'Association canadienne-française de l'Alberta et M. David King, ministre albertain de l'Éducation.
- 2- À trois reprises, le calendrier des négociations a été remis en question par le ministre.
- 3- Les autres membres du cabinet Lougheed ne sont même pas au courant du dossier, alors qu'ils devraient en avoir été informés depuis déjà plusieurs mois.
- 4- Le fameux article 23 suppose que l'application des droits ne se fait pas automatiquement. Les intéressés doivent donc se battre pour les exiger.
- 5- Les commissaires albertains démontrent leur ignorance sur la différence entre une école d'immersion et une école francophone.
- 6- Près d'un enfant sur deux s'anglicise avant même d'avoir terminé ses études.
- 7- L'école franco-albertaine ne devrait pas être le lieu où l'on mélange francophones et anglophones et où toujours les

- petits francophones sont souvent utilisés pour enseigner le français aux petits anglophones.
- 8- Présentement, les écoles francophones sont gérées par des anglophones!
 - 9- M. King ne se compromet que sur la possibilité d'établir des conseils de parents francophones ayant un rôle d'ordre consultatif seulement auprès des conseils scolaires. Quelle générosité!
 - 10- Bercée par des espoirs à chaque fois différés de déblocage prochain, l'ACFA se sent bercée.
 - 11- Lasse de talonner un gouvernement ayant peu de motifs pour changer d'attitude (on lit de semblables phrases à peu près dans toutes les histoires scolaires des provinces anglaises du Canada, à une époque ou à une autre), l'ACFA veut maintenant brandir la menace d'une contestation judiciaire.
 - 12- Les dirigeants de la l'ACFA endossent ce que M. Guy Lacombe, directeur adjoint de cette association écrivait en 1983: «Le seul droit que les francophones hors Québec ont gagné par la Charte des droits et libertés, c'est celui d'aller se battre devant les tribunaux.»

1985, 11 avril: «Des francophones de l'Alberta réclament la reconnaissance de leurs droits scolaires». Yves Lavertu, *Le Devoir*.

- 1- Georges et Julia Bugnet demandent de la Cour du banc de la reine de l'Alberta une déclaration démontrant l'invalidité de l'actuelle loi scolaire albertaine en raison des nouvelles obligations constitutionnelles inscrites dans la Charte canadienne des droits et libertés.
- 2- M. Jean-Claude Mahé, un des principaux responsables de la mise en œuvre de la contestation Bugnet, interprète l'égalité scolaire entre anglophones et francophones comme la possibilité pour ces derniers d'obtenir, au niveau scolaire, un modèle à toutes fins utiles «calqué» sur celui des anglophones.
- 3- Le groupe Bugnet réclame donc à cette cour de justice son avis sur les points suivants:
 - a) le nombre d'élèves francophones est suffisant en Alberta;

- b) les Franco-Albertains ont droit à une éducation française à 100%;
 - c) ils ont droit d'établir leurs propres conseils scolaires;
 - d) ils ont droit de pouvoir taxer;
 - e) ils ont droit d'engager et de congédier le personnel enseignant ainsi que de mettre en œuvre les programmes scolaires;
 - f) ils ont droit d'engager le personnel administratif;
 - g) la loi scolaire albertaine est actuellement anticonstitutionnelle, puisqu'elle ne reconnaît officiellement que l'anglais comme langue d'enseignement en Alberta.
- 4- Présentement, l'Alberta ne dispose que de deux écoles francophones ouvertes depuis l'automne dernier; l'une à Edmonton, l'autre à Calgary; celles-ci, qui ont été littéralement arrachées à deux conseils scolaires catholiques par des parents francophones, n'ont pas bénéficié d'une reconnaissance particulière de la part du gouvernement albertain.
- Jamais ce gouvernement ne s'est impliqué lors des moments cruciaux pour aider les parents; même actuellement, il ne tolère que ces écoles sans vouloir leur donner une protection juridique.
- 5- Chaque nouvelle «percée» dans le domaine scolaire, pour les francophones, prend l'allure d'un combat, attirant les foudres des anglophones qui considèrent ces doléances comme des privilèges injustifiés.
- 6- Pour contrer la plaidoirie du groupe Bugnet, le gouvernement sort «l'artillerie lourde»; il faut appeler aux services d'un des plus réputés avocats du Barreau albertain, M. Jack Major. Il compte sur lui pour court-circuiter efficacement l'action des Bugnet.
- 7- Dans ce même article, l'auteur ajoute que le Commissaire aux langues, M. D'Iberville Fortier, s'inquiète de l'hémorragie qui décime actuellement les rangs des francophones de l'Ouest. Faut-il en rire ou en pleurer? «Les Anglophones devront comprendre que les actuels programmes d'immersion ne peuvent convenir aux besoins scolaires spécifiques des Franco-Albertains.»

1985, 26 juillet: La Cour du banc de la reine de l'Alberta vient d'octroyer aux francophones de la province le droit à un con-

trôle exclusif en ce qui a trait à la gestion de leurs écoles:

- 1- Selon le juge Purvis, le gouvernement albertain est depuis 1983 (trois ans de retard...) dans l'obligation de légiférer pour faire reconnaître le droit légal des francophones de la province à une éducation dans leur propre langue.
- 2- Mais... il y a un mais: avec la décision survenue le 24 juillet, rien ne garantit malgré tout que le contrôle exclusif dont parle la Cour se traduira par la création de commissions scolaires totalement francophones.
- 3- Pour l'instant, le juge renvoie donc les plaignants discuter avec le gouvernement d'une quelconque forme d'application des réponses qu'il vient de donner dans son jugement.
- 4- Dans ce document, le juge Purvis n'a pas omis de mentionner le problème de cette assimilation galopante, alors que cent ans plus tôt, en 1885, 60% des habitants d'Edmonton utilisaient le français comme langue de communication.

1985, 27 juillet: Dans *La Presse*, on ajoute au sujet de ce jugement, dans un éditorial de Jean-Guy Dubuc, que les droits reconnus aux anglophones québécois, au plan scolaire, servent à leur qualité de vie, alors qu'en Alberta, les droits reconnus aux francophones, sur le même plan, sont nécessaires à leur survie.

1985, 29 juillet: Toujours sur le même sujet, Lise Bissonnette ajoute dans son éditorial du *Devoir*:

- 1- L'article 23, hors des régions de forte concentration, risque de rester partout symbolique. «Cet article ne crée pas un droit absolu» rappelle le juge.
- 2- Les plaignants demandaient de déclarer que la région d'Edmonton comprenait un nombre suffisant d'élèves francophones et qu'ils avaient dès lors droit à l'enseignement dans leur langue dans des établissements sous gestion du groupe francophone. Le juge Purvis leur a refusé ce droit.
- 3- Enfin, ce juge laisse donc les Franco-Albertains en pratique, jusqu'à nouvel ordre et moyennant d'autres longues batailles judiciaires et politiques, encore totalement dépendants du bon vouloir de la majorité anglophone qui contrôle tous les conseils scolaires de l'Alberta.

1985, 13 août: Le juge William Sinclair de la Cour du banc de la

Reine de l'Alberta décide que les prévenus francophones peuvent s'exprimer dans leur langue, que les juges doivent les comprendre, mais qu'ils peuvent utiliser l'une ou l'autre langue. De plus, et cela c'est la douche froide, les jurés ne sont pas obligés de comprendre les deux langues officielles.

1985, 14 août: Lise Bissonnette s'empresse de commenter dans *Le Devoir* ces victoires mitigées:

- 1- La Cour du banc de la Reine de l'Alberta vient de définir l'étendue des droits des francophones de cette province où ils ne comptent que pour 1,33% de la population.
- 2- Cela illustre assez combien les «générosités» canadiennes, en venant à la onzième heure et probablement trop tard, ont réduit à piètre restant le sens de vivre en français hors Québec.

Conclusion: Voilà. Une fois de plus, nous constatons qu'une partie de ce peuple francophone nord-américain s'éteint lentement, malgré tous ses combats.

Quelques mois avant le référendum, Glen Keith Cowan, de l'Ouest canadien, un des animateurs de la fameuse pétition signée par plus d'un million de Canadiens et mille conseils de Ville, priait, par ces signatures, *le peuple du Québec* de ne pas prendre de décisions concernant sa séparation du reste du Canada «sans tenir compte de l'énorme bonne volonté et des sentiments de la majorité silencieuse des Canadiens» (*La Presse*, 15 décembre 1984).

En effet, quel éloquent silence de cette majorité de Canadiens pendant ces dizaines d'années de frustration et d'humiliation!

La forêt et le P.L.Q.

par MICHEL FAMELART¹

Le document de réflexion du Parti libéral du Québec sur le secteur forestier porte à peu près uniquement sur l'aspect industriel de la forêt ou, si l'on veut, sur la forêt en tant que source d'approvisionnement en matière ligneuse pour une industrie responsable de 240 000 emplois au Québec (10% de la main-d'œuvre).

Selon le document du P.L.Q., et ce sont là ses principales conclusions, «le grand défi réside dans l'approvisionnement et la diversification du bois... L'État, à lui seul, n'est pas assez efficace pour relever ce défi. Le secteur privé en a les moyens...» Il faut donc, selon le document du P.L.Q., «créer un nouvel équilibre qui repose d'avantage sur l'initiative du secteur privé et sur le sens des responsabilités des utilisateurs», équilibre qui «doit respecter les objectifs collectifs et se plier aux exigences d'une véritable éthique forestière».

Pour arriver à ces conclusions, les auteurs du document nous proposent d'abord, dans les deux premiers chapitres, un examen de l'importance économique de la forêt (1) et des perspectives économiques mondiales dans ce secteur (2). Dans les deux chapitres qui suivent, ils nous brossent un tableau de l'état de l'industrie forestière au Québec (3) et constatent un écart grandissant entre l'offre et la demande (4). Puis, après avoir traité très (trop) brièvement du besoin de créer une éthique forestière (5) ils nous proposent, dans le sixième et dernier chapitre, un plan d'action.

L'analyse de l'importance et des perspectives économiques de la forêt que les auteurs nous livrent dans leurs deux premiers chapitres en est une des plus conservatrices, où la forêt est considérée à peu près uniquement comme source de matière ligneuse

1. *Le secteur forestier. Document de réflexion préliminaire.* Sous-commission sur l'agriculture, la forêt et les pêcheries. Parti libéral du Québec. Montréal, septembre 1984. 42 p.

pour l'exploitation forestière traditionnelle. Il y a bien un tout petit passage où on dira, après avoir souligné que la chasse et la pêche (encore deux domaines d'activités de plein-air des plus traditionnelles) dépendent de la forêt, que la forêt «constitue enfin l'un des aspects les plus séduisants d'un potentiel touristique encore trop peu exploité, bien que très prometteur» (p. 3). C'est tout sur ce qu'on appelle maintenant la polyvalence de la forêt.

Dans les deux chapitres suivants (3 et 4), les auteurs du document font, d'une part, le constat — que tous de nos jours s'accordent maintenant à faire — de l'état déplorable des forêts du Québec: surexploitation de la ressource forestière au siècle dernier, entraînant, entre autres, la disparition des grandes forêts de Pin, suivi, de nos jours, d'une exploitation à outrance de la forêt, de telle sorte «qu'il devient évident que les objectifs collectifs de gestion de la forêt ne coïncidaient plus avec les objectifs des grands exploitants forestiers» (p. 7). Toute l'analyse qui suit est cependant faite dans le même esprit de productivisme qui a mené à la dégradation de nos forêts: «Cette perte de qualité du bois des forêts québécoises entraîne une diminution d'efficacité que des gains de productivité peuvent difficilement parvenir à compenser.» Les principales causes de ce phénomène, selon le document du P.L.Q., sont l'éloignement toujours plus marqué des sources d'approvisionnement, la qualité de moins en moins bonne du bois, l'incertitude d'obtenir des approvisionnements de bois en quantité suffisante, l'augmentation régulière des coûts d'opération, sans compter l'insouciance de l'État: voilà autant de facteurs qui mettent en péril notre industrie traditionnelle de la forêt.

Au chapitre cinq, les auteurs du document, discutant du «besoin de créer une éthique forestière», laisseront le lecteur sur son appétit. Le document conclut, noir sur blanc, que «la gestion éclairée des réserves forestières ne peut être laissée exclusivement aux fonctionnaires et aux grandes compagnies». Pour les auteurs, «c'est une question qui doit mobiliser tous les Québécois». Mais comment réaliser cet objectif? Pense-t-on à un processus de participation effective et démocratique des citoyens et des groupes de citoyens «à la gestion éclairée des forêts»? Pense-t-on à un processus transparent de consultation publique? Pense-t-on à un Conseil consultatif sur la Forêt où les citoyens et groupes de citoyens seraient représentés?

Quant au plan d'action proposé dans le dernier chapitre par les auteurs du document et qui se divise en neuf points, nous examinerons brièvement trois d'entre eux, trois qui donneront une bonne idée de la philosophie qui sous-tend la démarche des auteurs; ce sont: la forêt publique, la recherche, le respect de l'équilibre écologique.

Par rapport à la forêt publique, le plan d'action peut assez bien se résumer par la ligne directrice suivante: «Confier aux utilisateurs la gestion d'un territoire forestier précis...», car «celui qui coupe doit aménager et remplacer, celui qui utilise doit conserver et celui qui en tire bénéfice doit réinvestir». Pour atteindre ces buts, le document propose, pour les utilisateurs, des «mandats de gestion», mandats qui comporteraient les quatre volets suivants: plan industriel, plan d'approvisionnement, plan d'exploitation, plan de reforestation. Et voilà!

Quant à la recherche, «elle doit devenir partie intégrante des mandats de gestion», car «les utilisateurs sauront y découvrir rapidement leur propre intérêt». Le document insiste alors sur la recherche portant sur l'amélioration des essences et la production en pépinière. Rien sur la biologie forestière, rien sur la répartition des recherches dans les universités, rien sur les systèmes écologiques.

Et pourtant, il y a bien une section où il est question de «l'équilibre écologique». Mais ici, il n'est à peu près question que des arrosages aériens de pesticides chimiques. Le document s'efforce de distinguer deux types d'arrosage (les bons et les mauvais) qui «sont quelques fois pris l'un pour l'autre». Il y a d'abord les insecticides chimiques pour lutter contre la Tordeuse des bourgeons de l'Épinette (les mauvais!); à ce chapitre, les auteurs sont d'avis que le Québec est sur la bonne voie par son programme visant à remplacer les insecticides chimiques par les insecticides biologiques. Puis, viennent les phytocides chimiques (les bons!) que le Gouvernement a interdit, mais «qui demeurent un outil important au service du gestionnaire de la forêt». En effet, selon le document, «l'abandon pur et simple de l'application aérienne des herbicides (phytocides) dans les plantations est lourd de conséquences»; il peut remettre en cause les programmes de reboisement, car «les coûts associés à l'entretien mécanique seraient dix fois plus élevés». Mais on ne considère pas les

impacts environnementaux de la voie chimique; on ne considère pas les impacts sociaux de la voie mécanique (utilisation d'un plus grand main-d'œuvre en période de chômage).

Somme toute, le P.L.Q. vient de nous livrer une réflexion fort traditionnelle sur le secteur forestier. Les deux questions qu'il soulevait au tout début de son document: «Pourrons-nous maintenir le niveau d'emplois dont on est redevable à la forêt québécoise? Pouvons-nous espérer en créer davantage?» demeurent toujours d'actualité.

L'environnement

par MICHEL FAMELART¹

Le 27 avril 1983, le Gouvernement du Québec mettait sur pied un groupe de travail chargé de faire un rapport de conjoncture sur la recherche et le développement dans le secteur de l'environnement au Québec. Les principaux mandats de cette équipe placée sous la responsabilité du ministre de l'Environnement et du ministre délégué à la Science et à la Technologie (aujourd'hui le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie) étaient de faire une analyse de l'état et de la situation de la recherche et du développement en environnement (RD-E) au Québec et de recommander des voies d'action pour l'avenir.

Le rapport intitulé «Valoriser le futur» fut rendu public le 7 mai dernier par les deux ministres concernés, MM. Adrien Ouellette et Yves Bérubé. «Valoriser le futur» contient en réalité DEUX rapports: un rapport majoritaire, endossé par onze personnes, et un rapport minoritaire, signé par M. André Bouchard, biologiste à l'Université de Montréal.

D'une part, le rapport des onze traite d'abord, dans un premier chapitre, de la démarche et de la méthodologie utilisées par le groupe de travail, puis, dans un deuxième chapitre, il brosse la toile de fond de la recherche et du développement en environnement au Québec pour établir par la suite, dans un troisième chapitre, des perspectives de cette RD en environnement; le rapport conclut finalement, dans un quatrième chapitre, par une série de recommandations au Gouvernement.

D'autre part, dans son court rapport, A. Bouchard indique quelle philosophie de base sous-tend les travaux du groupe des onze, la philosophie de la RESTAURATION, et montre quelle aurait dû être la philosophie d'une recherche vraiment respectueuse de l'environnement, la philosophie de la PRÉVENTION.

1. *Valoriser le futur. Rapport de conjoncture en matière de recherche et développement dans le secteur de l'environnement au Québec.* Gouvernement du Québec. Ministère de l'Environnement. Québec, 1985, 126 p., 11,95\$.

En pratique ces philosophies différentes sont les bases de deux types de société: la première, la SOCIÉTÉ de RESTAURATION, où l'Homme se croit suffisamment armé, «possède un bon coffre à outils», pour régler, APRÈS COUP, les problèmes environnementaux (quand il ne laisse tout simplement pas les problèmes et les coûts aux générations futures), la seconde, la SOCIÉTÉ de PRÉVENTION, où l'Homme se considère comme un élément d'un écosystème complexe que ses interventions peuvent facilement perturber: avant d'intervenir, il se doit donc d'étudier les effets possibles de ses interventions et de choisir les formules de rechange et les solutions les plus respectueuses de l'environnement.

En dépit d'une analyse extrêmement faible et fort peu rigoureuse de la situation de la recherche et du développement en environnement faite par les onze; en dépit de la philosophie de base peu respectueuse de l'environnement et du prix prohibitif d'un tel rapport (11,95\$), on se doit de connaître ce document, si pauvre soit-il, car il constitue la base d'une réflexion publique sur la situation et l'avenir de la recherche et le développement en environnement au Québec, réflexion publique qui culminera en un colloque, en octobre 1985.

Les évêques et l'agriculture

par MICHEL FAMELART¹

En février dernier, l'Assemblée des évêques du Québec rendait public un «document de travail» préparé par un de leurs collègues, Mgr Gérard Drainville, évêque d'Amos, document intitulé «Espoirs et défis de l'agriculture dans le Québec d'aujourd'hui».

Quelle bouffée d'air frais, quel vent d'espoir et d'encouragement que ce document de travail et de réflexion qui «veut d'abord poser des questions au sujet des orientations du monde agricole qui mettent en cause la qualité de la vie», qui «invite les agriculteurs et les consommateurs à se questionner sérieusement à ce sujet» et qui suggère «au moins comme piste de recherche, des orientations assez différentes de celles qui sont actuellement mises en œuvre».

Pour illustrer les grandes lignes de fond de cet excellent ouvrage, qu'on nous permette simplement de puiser dans la conclusion générale et de citer le passage suivant: «L'orientation de cette lettre en surprendra plusieurs et suscitera des réactions. Elle va à l'encontre de l'orientation presque générale de notre société actuelle. Ceux qui tiennent un tel langage sont jugés utopistes. Il y a un choix de société sous-jacent à ce message. Ce choix est justifié par l'échec de notre société sur plusieurs points. Bien qu'elle s'adresse principalement au monde agricole, elle a une portée beaucoup plus large... Les agriculteurs pourraient être les initiateurs d'une société nouvelle qu'il va falloir de toute façon inventer, si nous ne voulons pas aller tous ensemble vers la destruction de la planète» (p. 80-81).

Une longue analyse et une réflexion mènent Mgr Drainville à ces conclusions. Dans une première partie, il dresse un bilan de la situation dans le milieu agricole et en fait une brève analyse:

1. *Espoirs et défis de l'agriculture dans le Québec d'aujourd'hui. (Document de travail)*, Mgr Gérard Drainville, évêque d'Amos. Assemblée des évêques du Québec. Montréal, février 1985, 88 p. 1225 est, boul. Saint-Joseph, Montréal, H2J 1L7, (514) 274-4323.

effets du développement agricole actuel sur l'environnement biophysique et sur le milieu socio-économique. La deuxième partie est une réflexion sur la gestion équilibrée de la terre, on pourrait dire d'une agriculture respectueuse de l'environnement. La troisième partie intitulée «Les motivations chrétiennes dans la gestion de la terre» pourra en surprendre certains: on voit dans ce chapitre les préoccupations du pasteur, alors que le chapitre précédent dénotait davantage — si on peut se permettre de les séparer — les préoccupations de l'homme de science. Soulignons, en passant, que Mgr Drainville détient une maîtrise en Sciences (biologie). Enfin, dans la quatrième et dernière partie, Mgr Drainville esquisse des «pistes de recherche pour une agriculture au service des humains»: techniques de culture plus respectueuses de la nature, alimentation moins gaspilleuse, modèle communautaire de gestion des ressources, participation des femmes, éducation, recherches, biotechnologie...

En conclusion, c'est, pour emprunter la formule du Comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec dans la présentation de ce document, un «texte particulièrement substantiel, ... le travail de Mgr Drainville constitue un excellent texte de réflexion qui pourra, nous l'espérons, susciter des discussions parmi les agriculteurs et dans le public en général». Nous le souhaitons grandement.

Forex, l'avenir de Val d'Or

par PIERRE GAUDREULT

Introduction

L'Abitibi connaît présentement une période d'incertitude, à la suite de la fermeture de Forex Inc., qui œuvre dans l'industrie forestière. La ville de Val d'Or a été durement touchée par la perte temporaire (on le souhaite) de 1 200 emplois directs. Près de 5 000 personnes sont en fait touchées par ces mises à pied. En prenant cette tragédie pour exemple, je vais tenter de relever les problèmes concernant la fermeture d'une usine qui constitue la raison d'être d'une ville. Présentement, au Québec, plusieurs villes et municipalités sont dans une position semblable à celle de Val d'Or (DOMTAR à Windsor, MARINE à Sorel) et plusieurs autres seraient susceptibles de vivre des événements semblables.

Situation du problème

La situation financière de l'entreprise s'est beaucoup détériorée au cours des années passées. En effet, au cours des neuf derniers mois, Forex a subi des pertes de 3 435 000\$, dont 1 607 000\$ pour ses trois derniers mois d'exploitation. Cette situation est évidemment liée à plusieurs facteurs, dont la conjoncture économique en général, qui n'était pas favorable à la situation du marché du bois, qui subissait les contrecoups de la baisse de la demande pour ce produit, à la grève chez Domtar qui a empêché l'entreprise de recevoir ses approvisionnements, ainsi qu'aux frais excessifs de transport liés à l'éloignement des chantiers. Face à ce dernier problème, Forex avait entrepris des démarches auprès du gouvernement pour obtenir de nouveaux territoires de coupe plus près de ses sites de transformation.

Forex dépendait d'approvisionnements provenant des territoires de l'usine Bernetz à Amos. Selon les accords qui auraient été faits, Forex aurait remis les territoires de coupe de Bernetz au gouvernement, qui les aurait redistribué aux autres entreprises qui font de la coupe de bois dans la région Amossoise. Cette redistribution aurait entre autres évité la fermeture des usines de

Champneuf, Barraute et de Landrienne. À titre de compensation, Forex demandait une somme évaluée à 10 millions\$. Cette somme aurait permis à Forex de modifier son usine de Val d'Or afin de la rendre autonome. De plus, une partie de cet argent aurait pu être affectée à la construction d'une autre usine autonome, à Matagami. Ce qui aurait alors permis à Forex de se rapprocher des ressources naturelles et de puiser dans les forêts du nord, comme le souhaite le gouvernement depuis quelques années.

Toutefois, cette proposition a été bloquée en raison de la saisie des biens de Forex par la Banque Nationale et la Banque Royale. En raison de l'incapacité pour Forex de rencontrer les exigences de son emprunt bancaire, les institutions prêteuses ont rappelé leurs crédits d'opération, qui totalisaient près de 10 millions\$, ainsi que leurs prêts à terme, qui représentaient 20 millions\$, et ont fait saisir les biens de la compagnie.

Peu après cette saisie, le MER a fait saisir à son tour les inventaires de bois de l'entreprise, étant donné que Forex devait 2,1 millions\$ au ministère en droits de coupe impayés.

À la suite de cet arrêt de la production, les dirigeants ont préparé un plan de relance (bénévolement) qui a été soumis aux banques. Ces dernières ont accepté de reporter l'échéance des remboursements. Jusqu'à présent, il est difficile de prévoir si l'usine rouvrira un jour, mais des rumeurs circulaient à propos de la reprise des activités pour le mois de juin 1985.

Problèmes pour la région

La fermeture d'une usine comme Forex entraîne plus que la perte des emplois directs. La mise à pied des employés a généralement un effet d'entraînement sur les commerces de la région, ainsi que sur les compagnies qui procuraient des services à cette entreprise ou qui bénéficiaient de la présence de cette dernière.

Forex constituait une masse salariale (annuelle) de près de 35 millions\$ (incluant les sous-traitants). Forex contribuait aussi à l'économie de la région en dépensant 25 millions\$ pour l'achat de matières diverses (pneus, pétrole, taxes, construction et réparation et autres services fournis par des entreprises de la région).

La perte d'emplois indirects est estimée à plus de 3 400, qui

s'ajouterait aux 1 200 autres mises à pied déjà effectuées. On constate, alors, l'importance de la compagnie au sein de la communauté Abitibienne.

À la fin de 1983, Forex avait émis plus d'un million d'actions sur les marchés boursiers à 5\$ l'unité. À la suite de la fermeture de l'usine, les actions ont chuté sous le seuil du dollar. La commission des valeurs mobilières du Québec a alors commencé une enquête pour déterminer si le prospectus contenait des informations fausses ou trompeuses. L'effet de ces événements sur les investisseurs potentiels a évidemment été très fortement négatif.

La région connaît présentement des problèmes de chômage; la mise à pied des travailleurs de Forex ne fait qu'aggraver la situation et rend une image très défavorable de la région aux investisseurs potentiels.

L'entreprise risque de perdre une bonne partie de sa clientèle au profit de ses compatriotes. La relance pourrait donc se révéler très difficile, surtout si les employés ne sont pas prêts à faire de compromis ou de sacrifices. Ces mêmes employés ont déclaré toutefois qu'ils ne voulaient pas être les laissés pour compte d'une éventuelle restructuration. Cette antagonisme qui provoque des frictions complique le plan de relance et retarde inutilement le processus de retour au travail.

À ce niveau, il faut cependant noter que les employés de Forex ont dû subir un gel des salaires en 1982: la compagnie tentait, à ce moment, de rentabiliser ses opérations. Les employés ont accepté toutefois de participer à un plan de relance qui prévoit que chaque individu devra verser 6% de son salaire pour l'achat d'actions de la compagnie. En contre-partie, ceux-ci exigent une participation au sein du conseil d'administration, ce qui prouve un manque de confiance évident des employés, face aux administrateurs de la compagnie.

Depuis la fermeture de Forex, les commerçants de la ville ont adopté une attitude défaitiste face aux événements. Au fur et à mesure que le temps passe, l'espoir d'une reprise diminue.

Heureusement, l'économie de la ville repose sur plus d'une entreprise. Contrairement à Gagnon, Schefferville et Windsor, Val d'Or est une des villes principales de la région et de nombreux commerces et organisme y ont leur siège social. De plus,

une grosse partie de l'économie de la région repose sur l'activité minière, plusieurs mines sont donc en opération près de Val d'Or.

Solutions pour la reprise des opérations

Implication des banques

Il semble évident que la compagnie aura besoin de fonds pour relancer les opérations de ses activités. Sans l'apport de fonds de l'extérieur, toute relance est donc impossible. Ceci nous amène donc à nous poser les questions suivantes:

- À partir de quels critères les banques ont-elles rappelé leurs prêts?
- Jusqu'à quel point les dirigeants des banques ont-ils considéré l'aspect «éthique», au moment de leurs décisions?

Vu le manque d'informations, la réponse à la première question reste difficile à déterminer. Par contre, s'il s'avère que les décisions ont été prises aux sièges sociaux (ce qui est l'hypothèse la plus probable), c'est sûrement parce que la situation était critique.

Il semble toutefois que la notion d'éthique ait été laissée de côté. L'impact des décisions prises par les banques ont eu des effets désastreux sur l'économie de la région, comme nous l'avons vu au cours des pages précédentes. Il reste à souhaiter que la décision des banques ait été basée sur des éléments pertinents et que ceux-ci aient été justifiés.

Implication des employés

Dans une situation de ce genre, l'implication des employés est primordiale. Les employés auront donc à prendre position dans ce dossier. Ils devront réaliser que la situation est critique et que leur implication est nécessaire pour que la relance soit viable. L'antagonisme entre le patronat et le syndicat, qui a été dévoilé plus tôt, devra cesser pour assurer la collaboration de tous.

Implication du gouvernement et de la municipalité

L'administration municipale de Val d'Or a décidé qu'elle participerait à la relance de Forex. Présentement, la municipalité participe activement aux discussions entre les différents interve-

nants. La ville songerait aussi à injecter des fonds en collaboration avec certains hommes d'affaires de la région qui sont présentement en campagne pour réunir plus d'un million\$. La condition de base à ces participations est la viabilité à long terme de la relance des opérations de Forex.

Ces injections de fonds devraient avoir un effet incitateur sur les autres investisseurs potentiels, soit les banques et les autres participants au marché financier.

Évidemment, toutes les fois qu'une entreprise est au bord de la fermeture, tous se tournent vers le gouvernement pour que celui-ci redresse la situation et éponge les pertes. Les gens d'affaires du Québec connaissent bien la flexibilité de nos gouvernements. Des exemples d'intervention gouvernementale sont faciles à retracer: citons, par exemple, Massey-Ferguson et Pétromont.

Pour ce qui est du dossier Forex, on constate qu'il n'y a pas eu d'intervention du côté provincial. Le porte-parole fédérale a cependant fait comprendre que son apport se ferait seulement si le plan de relance répondait à des exigences de permanence. C'est-à-dire que le plan de relance doit avoir un effet sur la région aussi bien à court terme qu'à long terme.

Le gouvernement est cependant réticent à accorder des subventions à Forex, étant donné les problèmes qu'a rencontrés le Canada il y a quelques années, lorsque les industriels du bois de sciage américain ont accusé le gouvernement canadien de faire du protectionnisme et de livrer une concurrence déloyale à leur égard.

Face à ce point de vue, j'encourage le gouvernement à se montrer plus exigeant dans les cas de ce genre. Le Québec ne peut se développer uniquement sur la base d'entreprises dont la présence repose sur l'intervention gouvernementale. Le gouvernement devrait encourager les dirigeants d'entreprises à moderniser et à rentabiliser leurs usines afin d'être concurrentiels face aux marchés locaux, nationaux et mondiaux.

Conclusion

Il est évident qu'avec un plan de relance solide, des gestionnaires consciencieux et déterminés, des employés soucieux de

leur avenir et un syndicat coopérant, les chances pour Forex de reprendre ses opérations seront grandement améliorées.

L'entreprise peut même espérer reprendre sa place au sein de l'industrie, où elle était autrefois l'un des plus gros producteurs. Il est même possible de reprendre avec plus de force, car cette expérience a sûrement fait réfléchir les dirigeants de la compagnie.

La mentalité des gens de la région a été beaucoup influencée par les événements qui ont entouré la fermeture de l'usine. Ceux-ci montreront à l'avenir une plus grande responsabilité (je l'espère) face à leur travail. Il est toutefois fâcheux qu'un tel drame doive se produire pour que le milieu réalise les faiblesses de notre système économique. Le Québec a besoin plus que jamais de la collaboration entre les principaux intervenants de ce milieu des affaires, soit le patronat et le syndicat.

Ce n'est qu'avec une telle approche que les nouveaux gestionnaires du Québec pourront montrer notre pays sous son meilleur côté.

Les voies d'avenir du syndicalisme québécois

par SIMON PELLETIER

Mise en situation

De nos jours, au Québec, le taux de syndicalisme est à son niveau le plus bas depuis vingt ans. En 1981, près de trente pour cent des travailleurs québécois étaient syndiqués, tandis qu'aujourd'hui, le taux est d'environ 26%, soit 19,8% au secteur primaire, 31% au secteur secondaire et 27% au secteur tertiaire. C'est la F.T.Q. qui détient le plus de syndiqués, soit 33%, comparativement à 25% pour les syndicats indépendants, 23% pour la C.S.N., 8% pour la C.E.Q., 5% pour la C.S.D. et 5% pour la C.T.C.

Quelles sont donc les causes de cette baisse de popularité des syndicats? Selon le ministre du travail, M. Fréchette, il y aurait trois raisons majeures à ce phénomène. Dans un premier temps, il y a un manque d'intérêt. «Un certain nombre de travailleurs ne sont pas syndiqués parce qu'ils préfèrent ne pas l'être.» Deuxièmement, ceux qui voudraient l'être démissionnent souvent devant la complexité et la lenteur des mécanismes d'accréditation. Finalement, il croit que ce manque d'intérêt est attribuable aux attitudes exprimées publiquement par certains chefs syndicaux. «Leurs discours les effraient. Les gens ne s'y reconnaissent pas.»

Également, avec le virage technologique, il se produit en même temps une révolution psychologique causée en bonne partie par la venue en masse des femmes sur le marché du travail. Aussi, la notion de travail en tant que «travail» commence à s'estomper. Afin de s'insérer dans le prolongement de notre vie démocratique, les syndicats doivent favoriser l'information, l'éducation et la participation des travailleurs à la vie de l'entreprise.

L'ancien président de la C.S.N., M. Marcel Pépin, est pour sa part assez inquiet de cette faiblesse du syndicalisme dans notre

société québécoise d'aujourd'hui et, craint-il, dans celle de demain. «Le syndicalisme doit se rendre attrayant. Il faut qu'on comprenne, en certains milieux, que ce n'est pas parce qu'on a une profession de col blanc et qu'on ne se salit pas les mains qu'on n'est pas un travailleur ou qu'on n'a pas besoin d'un syndicat. Il va falloir rendre les structures syndicales plus accueillantes.» Il croit également que le syndicalisme doit proposer à la société des solutions nouvelles. Corvée-Habitation, le Fonds de solidarité, ce sont des voies qui doivent se multiplier. Les syndicats doivent se préoccuper de l'emploi, se préoccuper davantage d'économie, se donner des ressources.

Actuellement, la C.S.D. avec sa visée de démocratie industrielle et la F.T.Q. avec son Fonds de solidarité démontrent les véritables voies d'avenir du syndicalisme québécois.

Démocratie industrielle (C.S.D.)

On se rend compte que les travailleurs veulent de plus en plus prendre part à la gestion des entreprises. On a assisté au développement d'un réseau de 2 500 coopératives et de dizaines de milliers de P.M.E. appartenant en propre à des Québécois.

On remarque également que la majorité des firmes québécoises qui ont favorisé la participation des employés à l'avoir de l'entreprise, phénomène de cogestion, ont connu des succès appréciables. Par exemple, en 1981, des compagnies telles Tembec, Papiers Cascades Cabano, Harvey Transport, Tapis Élite, Pylonex, Métallurgie Pelchat, entre autres, enregistraient des profits considérables, par rapport aux années précédentes.

Il est important de noter la hausse de satisfaction du travailleur cogestionnaire. Celui-ci est sensible à l'esprit de communauté dans le travail, parce qu'il est au courant de la situation financière, des perspectives de développement, des forces et des faiblesses de l'entreprise, et surtout, il se sent respecté par la direction et considéré comme un rouage essentiel au progrès de sa compagnie.

Mais les syndicats ne sont pas trop intéressés à ce genre de cogestion, car ils ont peur d'être évincés complètement du système social. Au Québec, il n'y a que la C.S.D. qui propose cette nouvelle orientation.

Contrairement aux autres syndicats, le but de la C.S.D. n'est pas de détruire le système capitaliste, mais d'y apporter des modifications en cherchant la promotion collective des travailleurs, tout en demeurant totalement indépendant des partis politiques. Cette centrale syndicale veut en arriver à une démocratie industrielle dans les entreprises, c'est-à-dire à une participation active des travailleurs à la gestion dans l'entreprise.

Elle ne veut pas seulement une participation lors des négociations d'une convention collective, mais aussi l'instauration de comités conjoints où des travailleurs seraient délégués pour participer aux décisions de l'entreprise et à en assumer leur part de responsabilité. Les travailleurs seraient alors plus intégrés dans l'entreprise et auraient un plus grand intérêt aux travaux qu'ils effectuent.

Les autres syndicats misent plutôt sur la participation des travailleurs dans les négociations de conventions collectives. Elles ont une stratégie axée sur la confrontation, tandis que la C.S.D. propose plutôt une stratégie axée sur la collaboration.

Cependant, à l'instar du syndicat allemand (D.G.B.), il faudra que l'État, les syndicats et les entreprises enclenchent un vaste mouvement d'éducation ouvrière, afin d'assister vraiment à une démocratie industrielle québécoise.

Syndicalisme entreprenant (F.T.Q.)

Le syndicalisme entreprenant est une forme de syndicalisme où le syndicat lui-même s'implique directement dans la création d'emplois, soit en créant ses propres entreprises ou en investissant dans certaines compagnies.

Au Québec, une expérience du genre a été amorcée en 1983 par la F.T.Q. Celle-ci proposait alors un projet de création d'un Fonds de solidarité composé de capital-actions investis par les syndiqués. Les objectifs de ce Fonds sont vastes: faire des investissements dans des entreprises québécoises dans le but de créer, maintenir ou sauvegarder des emplois; favoriser la formation des travailleurs dans le domaine de l'économie; stimuler l'économie québécoise par des investissements stratégiques et favoriser le développement des entreprises québécoises en invitant les travailleurs à participer à ce développement par la souscription d'actions du Fonds.

Au début, le secrétaire général de la centrale, M. Fernand Daoust, déclarait que l'objectif visé de sensibiliser les travailleurs allait constituer ni plus ni moins qu'un défi colossal à relever, compte tenu de la nouveauté du concept, du fait qu'il n'a pas été expérimenté et du risque de perte des mises de fonds des travailleurs. Les prévisions étaient alors de 200 millions\$ en trois ans, soit jusqu'en 1986.

En mars 1985, un peu plus d'un an plus tard, la F.T.Q. est loin des objectifs qu'elle s'était fixés. Seulement 3 000 syndiqués auraient investi de l'argent dans le Fonds, pour 2 millions\$ d'actions. M. Louis Fournier, porte-parole du Fonds, explique ces débuts difficiles en grande partie par la complexité d'une pareille structure. «Tu ne peux pas bâtir une institution financière en quelques mois seulement. Il nous a fallu former 1 000 syndiqués qui ont accepté bénévolement de recruter des cotisants. Ensuite, on s'est rendu compte qu'il fallait s'armer de patience et mettre en place des mécanismes d'information pour renseigner adéquatement les travailleurs sur les avantages des actions du Fonds.»

En fait, le Fonds offre à ses cotisants d'importants rabais fiscaux. Ils bénéficient d'économies d'impôt pouvant varier de 70 à 90 pour cent du montant investi dans le Fonds. La direction estime également que ses éventuels placements dans les P.M.E. lui procurent un rendement annuel moyen d'environ quinze pour cent.

Une autre difficulté du Fonds est qu'il doit affronter la concurrence féroce des R.E.E.R. vendus par plusieurs institutions financières, lui qui vend des actions admissibles aux R.E.E.R. Cependant, le problème majeur du Fonds est d'attirer et de mieux renseigner les travailleurs, qui ont certaines craintes face à ce nouveau projet.

Mais avec la campagne publicitaire entreprise en décembre 1984 et qui s'est terminée au premiers mars 1985, dont le coût a été défrayé à 70 pour cent par le gouvernement du Québec, la direction du Fonds espère augmenter à 8 000 le nombre de cotisants et à 10 millions\$, le capital souscrit.

Cependant, la F.T.Q. aura beau affirmer que toutes les entreprises, qu'elles soient syndiquées ou non, auront la même chance de s'adresser au Fonds pour en obtenir de l'aide, cela

reste plutôt une question de principe. La F.T.Q. elle-même spécifie que les administrateurs du Fonds donneront priorité aux demandes provenant des travailleurs contribuant au Fonds. Or, les souscripteurs étant principalement des syndiqués de la F.T.Q., ce sont les travailleurs syndiqués qui, en pratique, sont censés en profiter. Donc, le Fonds investira surtout dans des entreprises syndiquées F.T.Q.

À sa première année, le Fonds n'a pu consentir qu'un prêt de 500 000\$, cinq ans à onze pour cent, à la scierie des Outardes de Baie-Comeau. Ce sont là des débuts très modestes, mais la direction du Fonds de solidarité de la F.T.Q. demeure optimiste pour le futur.

La F.T.Q. doit établir un nouveau front en essayant de faire une percée vers l'instauration d'une démocratie économique où les travailleurs auront un rôle important à jouer dans l'économie de la province, tout comme en Israël, où le syndicat «Histadrout» joue un rôle de syndicat entrepreneur dans différents secteurs économiques et permet à l'économie ouvrière de contribuer à 22 pour cent du P.N.B. israélien.

Si, à l'instar d'Histadrout en Israël, la F.T.Q. réussit à impliquer les travailleurs dans la participation financière afin de favoriser le développement économique des entreprises, elle aura atteint son objectif primordial.

Conclusion

Au début des années 1900, les entreprises n'avaient qu'un objectif: la production. Les travailleurs n'étaient que des pièces du casse-tête au même niveau que la machinerie, pour leur permettre de fabriquer le plus possible avec des coûts les plus bas possible. Les patrons étaient les rois et les travailleurs étaient presque des esclaves.

Devant cette situation intenable, on a assisté à la création des syndicats qui avaient comme objectif le bien-être des travailleurs.

Maintenant, c'est la situation contraire qui se produit. Les travailleurs sont bien et le syndicat réussit à les convaincre qu'ils peuvent être mieux encore et en demander plus à leur compagnie, jusqu'au jour où celle-ci ne peut plus répondre aux deman-

des syndicales et fait des mises à pied ou ferme tout simplement ses portes.

Cela explique un peu la baisse de popularité des syndicats. Les syndiqués sont maintenant insécures face à leurs emplois et préfèrent ne pas être syndiqués et conserver leurs emplois.

C'est donc par une transformation des syndicats que ceux-ci pourront survivre. Si, à l'instar de la F.T.Q. et de la C.S.D., les syndicats se mettent à collaborer avec les entreprises, au lieu de les combattre, c'est le syndicat, l'entreprise, le travailleur et finalement la société québécoise toute entière qui en bénéficieront.

BIBLIOGRAPHIE

- Bouvier, Émile, *Les relations du travail au Québec*, Guérin, Sherbrooke, 1980.
- Couture, Denis, *Le Fonds de solidarité des travailleurs*, tiré du journal FINANCE, 20 juin 1983.
- Desrochers, Irénée, *Le Fonds des travailleurs pour des emplois*, tiré de la revue RELATIONS, n° 494, octobre 1983.
- Girard, Michel, *Le Fonds de solidarité de la FTQ est loin de susciter l'enthousiasme*, tiré de *La Presse*, 18 février 1985.
- Laflamme, Marcel, *Contexte socio-économique québécois*, Éd. Gaétan Morin, 1978.
- Laflamme, Marcel, *Expérience de démocratie industrielle*, Éd. du Jour, 1979.
- Laflamme, Marcel, *Pour un virage socio-économique*, Éd. I.F.C.C., Sherbrooke, 1983.

Une économie québécoise autonome

par ANDRÉ LAFRENIÈRE

Introduction

Une économie québécoise autonome: est-ce un mythe, une réalité actuelle, une possibilité dans un futur rapproché ou tout simplement un rêve utopique?

Quand je parle d'une économie québécoise autonome, je fais référence à la capacité du Québec d'avoir une économie dynamique et grandissante, ou tout au moins stable, et ce, sans dépendre des investissements étrangers ou, même à la limite, du gouvernement canadien. Est-ce possible?

Situation actuelle: la dépendance

Si on regarde les réalités actuelles dans l'économie québécoise, je crois qu'on peut se mettre d'accord pour dire que le gouvernement canadien et les investissements étrangers sont des intervenants sur lesquels dépend en grande partie l'équilibre économique du Québec.

La dépendance du Québec face aux investissements étrangers et l'intention de l'État

Quand on parle de dépendance face aux investissements étrangers, on peut étendre ces notions à l'échelle canadienne, car la situation n'est pas spécifique au Québec.

Cette dépendance, le Canada devra la subir durant plusieurs années encore (au moins une décennie), car il lui faudra beaucoup de temps pour reprendre une place avantageuse sur les marchés mondiaux. Cette longue période de temps sera nécessaire, car le Canada et le Québec en particulier devront effectuer des changements majeurs dans leur structure industrielle s'ils veulent diminuer cette dépendance.

Il faudra donc beaucoup de temps pour apporter ces changements qui sont nécessaires. Pourquoi? Parce qu'aujourd'hui,

au Québec, peu d'entreprises possèdent la taille, la technologie ou l'entrepreneurship nécessaire pour relever seules le défi du développement économique. En effet, il n'est pas donné à toutes les entreprises de posséder la taille de Bombardier, la haute technologie de la firme Matrox ou l'entrepreneurship des frères Lemaire de Cascades Inc.

En attendant, pour assurer la création et le maintien des emplois, le Québec ne pourra donc pas se passer de l'appui offert par les investissements étrangers ou les subventions généreuses de l'État. Pour justifier cela, notons simplement les exemples suivants:

1) En juillet 1984, *Le Devoir* publiait ce qui suit: «L'agence canadienne de surveillance des investissements étrangers, mieux connue sous son acronyme anglais FIRA, a approuvé 42 des 43 projets d'investissements de l'étranger qui lui ont été soumis.»

2) Tout récemment, les gouvernements du Canada et du Québec s'unissaient pour fournir une aide de plus de 100 millions\$ à la compagnie DOMTAR de Windsor, pour qu'elle réalise un projet d'investissement de l'ordre d'1 milliard\$; cette aide gouvernementale permettra ainsi de sauver les emplois déjà existants.

Il est donc vrai que l'économie québécoise est dépendante des investissements étrangers et de l'État. Des exemples comme ceux que je viens de mentionner justifient cela. En premier lieu, on voit que pour FIRA le mot d'ordre est de «prendre tout ce qui passe», ce qui l'amène à délaïsser son rôle principal, qui est de protéger les entreprises canadiennes contre les investissements étrangers; ce qui est probablement la raison pour laquelle le gouvernement conservateur s'apprête à l'éliminer, pour la remplacer par Investissement Canada dont le rôle sera sans doute plus conciliant.

Le rôle des multinationales

Au Québec, comme presque partout au Canada, les multinationales exercent encore aujourd'hui un rôle de premier plan dans l'économie, malgré l'importance grandissante des PME.

Le Québec a toujours été reconnu pour ces richesses naturelles, mais aussi pour le manque de capitaux venant d'investisseurs québécois pour les exploiter.

De plus, pour plusieurs produits de technologie, le Québec ne pouvait être concurrentiel, à cause justement d'un manque de technologie de pointe.

Finalement, à cause de leur manque de connaissance de certains grands marchés et des réseaux de distribution limités, les entreprises québécoises, sauf quelques exceptions, ont dû abandonner la production de produits destinés sur les marchés mondiaux.

La venue des multinationales était donc inévitable et même très favorable dans les circonstances, car elles étaient une très bonne source d'emploi et en situation de crise on peut oublier, en tant qu'individu, l'exploitation de nos ressources pour mériter un emploi.

Étant donné que dans plusieurs cas les multinationales implantées au Québec sont sous contrôle étranger, encore une fois il est question d'une dépendance pour l'économie québécoise. Cependant, en temps de crise et lors de tentative de relance économique, il peut être logique de penser qu'il faut favoriser l'implantation de la multinationale plutôt que d'empêcher sa venue, car de nombreux emplois en sont l'enjeu. Ceci occasionne cependant des conséquences fâcheuses. Par exemple, en 1982, près de 30% de notre secteur industriel étaient sous contrôle étranger et il est permis de croire que la plupart des entreprises concernées sont des multinationales.

Le conservatisme des Québécois

J'ai mentionné précédemment que le Québec était reconnu pour un manque de capitaux venant d'investisseurs québécois.

Je ne veux pas dire que les Québécois ne sont pas riches, mais plutôt qu'ils sont généralement portés à épargner au lieu d'investir dans du capital de risque.

Même si de toute façon on a pas vraiment besoin d'être riche pour investir (c'est plutôt en investissant que l'on devient riche), il reste que les Québécois ont un pouvoir financier sous-estimé et peut-être mal utilisé. Et de tout cela découle une dépendance de l'économie québécoise envers les investisseurs étrangers encore plus marquée.

Les indices d'un premier pas vers l'autonomie

Je crois qu'il est faux de prétendre que l'économie québécoise dépend totalement d'intervenants externes ou que cette dépendance va en accentuant.

En effet, depuis quelques années, au Québec, on a vu apparaître certains changements dans l'économie générale qui aujourd'hui constituent sûrement des facteurs importants qui pourraient bien être les premières tentatives pour l'économie québécoise de justifier son identité.

Les francophones veulent maîtriser leur économie

Une étude sur l'appartenance des entreprises québécoises effectuée par les économistes François Vaillancourt et André Raynault (l'étude porte sur 1978) démontre que dans tous les secteurs de l'économie, les francophones ont enregistré des progrès depuis le début des années soixante.

L'amélioration se veut plus considérable dans certains domaines comme celui de la finance, mais ce qui est important de noter, c'est que dans aucun cas l'importance des Québécois francophones n'est en régression.

Le tableau suivant résume l'importance relative des employeurs francophones, en comparaison avec les employeurs anglophones et étrangers.

L'étude met surtout en évidence les progrès accomplis par les francophones dans le secteur des institutions financières. En effet, c'est dans le domaine de la finance que l'on retrouve les améliorations les plus importantes depuis la révolution tranquille; la main-d'œuvre représentée par des employeurs francophones passant de 25% en 1961 à près de 45% en 1978.

Un fait important aussi à remarquer est que, bien que l'étude porte sur 1978, les résultats de celle-ci sont encore valables aujourd'hui. La situation a très peu évolué, mais toujours à l'avantage des francophones. Le transfert des emplois ayant une tendance vers le secteur tertiaire laisse entrevoir une forte percée des francophones dans le secteur des services entre autres.

Le Québécois investisseur

Comme je l'ai mentionné dans la première partie de mon

LES EMPLOYEURS AU QUÉBEC (1978)

Secteur	Total des emplois	% franco- phones	% anglo- phones	% étrangers
Agriculture	73 000	91,8	8,2	—
Mines	27 000	17,0	18,1	64,9
Forêts	20 000	33,4	28,9	37,7
Fabrication	569 000	27,8	38,6	33,6
Construction	135 000	74,4	18,5	7,1
Transport et communication	223 000	43,1	52,6	4,3
Commerce	420 000	51,0	32,0	17,0
Institutions financières	133 000	44,8	43,1	12,1
Services	738 000	75,0	21,2	3,8
Administration publique	178 000	67,2	32,8	—

travail, le Québécois était auparavant reconnu comme conservateur en ce qui concerne les investissements, préférant épargner et éviter ainsi le domaine du capital de risque. Les sondages visant à dresser le profil des investisseurs n'étaient pas très favorables aux Québécois et ce n'est sûrement pas beaucoup plus avantageux aujourd'hui.

Cependant, certains indices laissent prévoir que les Québécois ont de plus en plus conscience qu'ils peuvent réussir en affaires.

Depuis que la Bourse de Montréal a mis sur pied des cours d'initiation à la bourse, des milliers de francophones ont accédé à un univers qui leur était jusque-là étranger. Il n'y a pas longtemps, les réussites en affaires chez les Québécois francophones étaient surtout des cas d'exceptions.

Aujourd'hui, les affaires et l'investissement, c'est la mode: c'est même presque une nouvelle vocation. Le Québec a plus de 40% des étudiants universitaires en administration au Canada et la demande continue d'être très forte.

Il n'y a pas de doute que cet esprit d'investisseur que semblent vouloir se donner les Québécois atténuera cette dépendance de l'économie québécoise envers les étrangers.

La naissance de «nouvelles» entreprises

La structure industrielle québécoise est actuellement en mutation. Les industries traditionnelles cèdent de plus en plus de place aux PME dynamiques et utilisent la nouvelle technologie.

Personnellement, je crois que l'importance grandissante du secteur tertiaire et l'esprit moderniste des nouvelles PME sont les principales raisons de cette percée des entreprises québécoises. C'est aussi grâce à l'esprit investisseur du Québécois d'aujourd'hui que la Bourse de Montréal compte 150 entreprises québécoises sur quelque 440 inscrites, comparativement à quelques-unes en 1960.

Après l'échec des grands projets industriels, dont l'acier avec Sidbec, la nouvelle génération d'entrepreneurs francophones frappe aux portes du secteur privé. De plus en plus, on voit naître de nouvelles entreprises spécialisées dans des secteurs de pointe.

Conclusion

J'ai mentionné plusieurs points qui, je l'espère, auront su justifier pourquoi je crois que pour le Québec il sera bientôt (deux décennies ou moins) possible d'avoir une économie qui, pour assurer sa survie, n'aura pas à dépendre des investisseurs étrangers ni à «mendier» l'aide gouvernementale.

Les principaux indices laissant voir une possibilité d'autonomie sont en résumé les suivants: la conquête de leur économie par les francophones, les Québécois se voulant de plus en plus investisseurs et la naissance d'entreprises modernes, mieux gérées et capables d'apporter leurs produits. Ce dernier point pourrait finalement permettre d'enlever sur plusieurs produits ou services offerts au Québec les fameuses étiquettes «Made in Japan» ou «Made in USA».

C'est pour toutes ces raisons que je dis qu'une économie québécoise autonome, c'est possible et peut-être pour bientôt!

La Coop de Plessisville

Le marketing du sirop d'érable

par CAROLE THÉRIAULT

J'ai choisi de faire ce dernier essai sur le marketing du sirop d'érable, parce que le marketing est la discipline pour laquelle j'ai le plus d'aptitudes, ma famille a son centre d'activités en étroite relation avec la production de sirop d'érable et aussi parce que mon intérêt pour le mouvement coopératif se fait de plus en plus grandissant.

D'abord, parlons un peu de la production de sirop d'érable des dernières années. On note qu'en 1984, la production de sirop d'érable était de 12% inférieure à celle de 1983, soit 7 273 kilolitres en 1984, pour 8 270 en 1983. Ceci a donc permis d'écouler les stocks qui avaient atteint des niveaux records. Ainsi, le marché de vendeurs est devenu un marché d'acheteurs. Avec sa production de 1984, le Québec a fourni 60% de sirop d'érable consommé à l'échelle mondiale, comparativement à 67,6% au début des années 80.

La Coop de Plessisville est l'un des principaux exportateurs des produits de l'érable du Québec; elle est aussi connue sous le nom de «Les Producteurs de sucre d'érable du Québec». Le directeur du marketing de la Coopérative, M. Claude Tardif, estime qu'elle compte pour 40% de toutes les exportations québécoises dans ce secteur. Celui-ci s'attend à une croissance de 20% des exportations sur les marchés étrangers. Les Américains étant leurs principaux acheteurs, toutefois de nouveaux marchés se sont développés en Europe et en Asie.

En 1984, la Coopérative a manqué de sirop. Elle a vendu pour 13,2 millions\$. Pour la présente saison, ils prévoient des ventes de 18 millions\$.

La Coopérative vend son sirop embouteillé sous les marques *Camp* et *Citadelle* et on les retrouve partout dans les États, à l'est du Mississipi. Ainsi, elle vend directement aux supermarchés, aux chaînes et aux groupements d'achats, en dollars améri-

cains. Ceci veut dire que pour chaque cent que le dollar canadien perd par rapport au dollar américain, elle fait 10 000\$ de profit. C'est bien pour dire que «le malheur des uns fait parfois le bonheur des autres».

De plus, la Coopérative a commencé à exploiter son propre réseau de distributeurs aux États-Unis depuis la mi-février. Ce réseau va lui permettre de rejoindre certains magasins spécialisés et les magasins à rayons.

En même temps, la Coopérative (qui a pris soin de diversifier sa clientèle industrielle) va mettre sur le marché de nouveaux produits à base de sirop d'érable destinés, pour commencer, exclusivement au marché américain. M. Tardif affirme que dans les années à venir une gamme de produits à base de sirop d'érable sera développée et commercialisée par les réseaux de distribution qu'ils auront créés.

On voit que la coopérative a amorcé un grand virage et pour ce faire, elle y a consacré un énorme budget en 1982-1983 et beaucoup d'efforts. Pour atteindre ses objectifs de vente il lui faudra plus de 8 millions de livres de sirop au printemps 1985.

Ainsi, la Coop a su développer et assurer la croissance des marchés à l'étranger, à condition bien sûr que l'on puisse continuer à les approvisionner. Eh bien oui, le fait que la demande risque très probablement d'être supérieure à l'offre, cela provoque une majoration des prix des produits de l'érable.

Les opinions relatives aux conséquences de cette augmentation sont mitigées. Les uns pensent que le niveau des prix est extrêmement dangereux, puisqu'il peut inciter les clients à retourner aux produits qu'ils utilisaient avant (J.-P. Lussier, de Elemco Export-Import), soit des produits à saveur synthétique (Lloyd Herman de l'érablière Turkey Hill). Par contre, d'autres sont plutôt d'avis que les prix n'affectent pas nécessairement la vente, puisqu'ils considèrent les produits de l'érable comme des produits de luxe que les gens ont tendance à acheter sans égards aux prix (B. Swain de Best Food Canada).

J'aimerais mentionner que les gouvernements provincial et fédéral encouragent la participation des exportateurs à des expositions commerciales à l'étranger, en défrayant une partie des

coûts de leur voyage. De plus, le gouvernement fédéral assure la présence des produits de l'éérable dans les grands salons internationaux, à Paris, en Allemagne et au Japon.

Pour terminer, voici une citation qui reflète bien l'esprit de la Coopérative de Plessisville: «À quoi auraient servi tous ces efforts, tous ces sacrifices, si l'on ne pousse pas l'effort un peu plus loin pour continuer le travail si bien commencé et assurer l'avenir de la Coopérative?»

**AVEZ-VOUS PENSÉ
À LA
FONDATION MINVILLE?**

Waterloo comme site industriel?

par JEAN DASTOUS

I - Situation géographique

Distances routières de Waterloo

	km	mi.
Montréal	96	60
Québec	225	140
Toronto	644	400
New York	700	435
Boston	539	335

À moins d'une heure de Montréal, et moins de trente minutes de Sherbrooke, Waterloo est situé en bordure de l'autoroute des Cantons de l'Est, en plein cœur du triangle industriel Montréal-Sherbrooke-Trois-Rivières. Avec un marché de consommation évalué à 23 millions d'habitants dans un rayon de 480 kilomètres.

II - Une population active et fière d'elle-même

Les citoyens de Waterloo sont l'orgueil de leur ville et de leur qualité de vie. Des sociétés d'entraide bien établies fournissent une vitalité et une mentalité communautaire qui dépassent ce qu'on retrouve en bien d'autres cités. Et cet esprit de corps a nourri la fierté de chacun pour son propre travail, fierté si caractéristique de la tradition, à Waterloo. Pour Waterloo, la question linguistique n'est pas un problème, car 80% de la population est bilingue.

Recensement de la population

% d'accroissement
1976 à 1981

Waterloo	4 935	4 746	4 664	-1,7%
MRC				
Haute-				
Yamaska	52 355	56 805	61 372	8,0%
Province	6 027 644	6 234 445	6 438 403	3,3%

Niveau de scolarité, population de 15 ans et plus	Nombre	%
Études primaires et secondaires seulement	2855	80
Cégep ou métiers	515	14
Études universitaires sans diplôme	130	4
Études universitaires avec diplôme	70	2

Population par groupe d'âge et selon le sexe

	Hommes	%	Femmes	%
0-14 ans	535	14	485	21
15-34 ans	820	36	830	35
35-64 ans	670	30	735	30
65 ans et plus	230	10	340	14
Total	2 255	100	2 410	100
	Hommes		Femmes	
Revenu moyen annuel	13 299		7 574	

III - Plus qu'une main-d'œuvre

A) Main-d'œuvre

Heureux de vivre, les travailleurs de Waterloo trouvent leur joie à œuvrer bien et fort; aujourd'hui, maintes industries de Waterloo se targuent des services d'employés qui sont les fils ou les petits-fils de ceux d'autrefois. La compétence, la conscience professionnelle et la précision sont des caractéristiques du travailleur de Waterloo et l'industrie de cette ville en a tiré sa renommée.

B) Distribution de la main-d'œuvre par secteur industriel

Primaire	5,2%
Secondaire	
Industries manufacturières	44,2%
Construction	3,5%
Tertiaire	
Transport et communication	3,5%
Commerce	15,3%
Finance et immobilier	1,7%
Services	15,0%
Administration publique	2,3%
Autres	8,4%
Total	100,0%

C) Source de travailleurs pour la ville de Waterloo

Population totale	4 664
Population disponible 15 ans et +	3 570
Population active	2 135
Taux d'activité	59,6%
Taux de chômage	5,6%

IV - Transport

La région de Waterloo est facilement accessible, puisqu'elle est très bien desservie par les quatre principaux moyens de transport.

A) Réseau aérien

L'aéroport régional de Bromont est situé à 15 kilomètres de Waterloo, elle est dotée d'une piste d'atterrissage et d'envol de 1 800 mètres, complètement éclairée, pouvant accueillir des avions de taille moyenne et des avions à réaction d'exécutifs. L'aéroport dispose des services de carburant, de douanes et d'immigration, d'un puissant radiophare et d'une gare aérienne moderne et accueillante.

L'aéroport régional de Bromont est situé à environ 100 kilomètres de l'aéroport international de Dorval et à 140 kilomètres de l'aéroport international de Mirabel.

Une heure de vol vous conduit vers les grands centres industriels et commerciaux de New York, Toronto, Boston, Cleveland, Buffalo et bien d'autres.

B) Réseau ferroviaire

Les deux grandes compagnies ferroviaires du Canada, le Canadien Pacifique et le Canadien National, desservent Waterloo et relient la ville à tout le Canada et aux États-Unis.

C) Réseau routier

L'autoroute des Cantons de l'Est reliant Montréal à Sherbrooke (route 10) traverse la région et deux sorties (78 et 90) desservent la ville de Waterloo. L'autoroute 10 donne accès à la route transcanadienne et aux autoroutes 87, 89, 91 et 93 du réseau routier inter-États des États-Unis.

Les routes 241, 243 et 112 complètent le réseau qui permet à

toute industrie de satisfaire rapidement ses besoins d'intrants ou les besoins de ses clients en produits. Plus de quinze entreprises de camionnage exercent leurs activités dans la région et assurent un service journalier de transport de marchandises vers les autres centres.

D) Réseau maritime

Situé à moins de cent kilomètres de Waterloo, le port de Montréal est ouvert à la navigation océanique de janvier à décembre.

E) Le service d'autobus

La ville de Waterloo est desservie quotidiennement par la compagnie d'autobus Voyageur inc.

V - Activités industrielles

La population de Waterloo a toujours vécu en harmonie avec le milieu des affaires et en particulier avec l'entreprise. Waterloo se retrouve aujourd'hui avec une vingtaine d'entreprises qui sont la fierté locale. La population veut voir croître ce nombre et désire poursuivre cet heureux mariage avec le monde des affaires, la relation population-industrie, un exemple de fiabilité et de confiance mutuelle.

	Entreprises		Employés	
	Nbr	%	Nbr	%
Industrie des aliments et boisson	2	10,5	43	4,5
Industrie du caoutchouc et des produits en matières plastique	1	5,3	117	12,3
Bonneterie	1	5,3	312	32,9
Industrie du bois	4	21,1	30	3,2
Industrie du meuble et des articles d'ameublement	2	10,5	132	13,9
Imprimerie, édition et activités connexes	2	10,5	17	1,6
Première transformation des métaux	1	5,3	30	3,2
Fabrication de machines (sauf électronique)	2	10,5	52	5,5

	Entreprises		Employés	
	Nbr	%	Nbr	%
Fabrication de produits électrique	1	5,3	3	0,3
Industrie chimique	1	5,3	9	0,9
Industries manufacturières diverses	2	10,5	203	21,4
Total	19	100,0%	948	100,0%

VI - Éducation

À Waterloo, on retrouve trois commissions scolaires, soit celles de Waterloo, de Régional Meilleur et de Bedford (anglophone).

Donc, à Waterloo on peut voir un bi-culturalisme au niveau de l'éducation.

Le centre de main-d'œuvre offre une gamme de services de formation.

Niveau	Nombre d'établissements	Nombre de professeurs	Nombre d'étudiants
Primaire	3	44	854
Secondaire	1	39	51

VII - Les services d'une grande ville

- Centre de main-d'œuvre
 - un centre d'emploi du Canada
- Santé et bien-être
 - un centre local des services communautaires
- Services médicaux
 - Centre hospitalier de Waterloo (soins prolongés)
 - Courville nursing home (pour personnes âgées)
 - Clinique médicale: dentiste
 - médecine générale
 - optométriste
 - Centre hospitalier Brome-Missisquoi-Perkins
 - Centre hospitalier de Granby
- Services financiers
 - Banques à charte: 2

- Nombre d'agents: 4
- Matériel utilisé: 2 autos-patrouille et
une base de communication
- Nombre d'agents par 1 000 habitants: .863
- Cours de justice: cour de magistrat (municipale)
- Service régulier de patrouille pour la protection des industries
- Agence de protection civile: aucune

C) Eau

- Source: puits et source
- Fournie par: Ville de Waterloo
- Eau traitée: oui
- Produits: chlore
- Capacité de pompage: 7 855 488 litres/jour
1 728 000 gallons/jour
- Consommation maximale: 4 546 000 litres/jour
1 000 000 gallons/jour
- Capacité du réservoir: 9 092 000 litres
2 000 000 gallons
- Pression: 50 à 90 livres
- Tarifs: 85\$/logis

D) Égouts

- Étendue des services résidentiels: grandeur de la ville
- Étendue du réseau d'égouts pluviaux: 30%
- Traitement des eaux usées (épuration)
 - Usine en construction (2 000 000\$)
 - Nombre d'étangs: 4
 - Capacité: 29 000 000 gallon U.S.
 - Temps de retenue: 28 jours

E) Protection contre les incendies

- Nombre de pompiers: 20
- Personnel: volontaire

- Dispositif d'alarme: sirène et téléphone
- Protection spéciale pour l'industrie: les industries ont leur propre protection (ex., gicleurs)
- Programme régulier d'inspection: annuel
- Organisation des mesures d'urgence: plan régional de mesures d'urgence, MRC de la Haute Yamaska (disponible au poste de police)

F) Planification

- Projets d'annexion, de fusion: MRC Haute-Yamaska
- plans à court et à long terme: plan d'urbanisme et de zonage
plan de développement urbain
- Carte illustrant le règlement de zonage: planification urbaine et zonage municipal

IX - Lieu de villégiature privilégié

A) Tourisme

Waterloo, ville pittoresque, est imprégnée du passage des *loyalistes* qui en furent ses premiers habitants; s'étendant dans un vallon, elle est bordée à l'est et à l'ouest par des collines d'où l'on découvre un vaste horizon montagneux. La région de l'Estrie est déjà reconnue comme l'un des plus beaux coins du Québec.

Le lac de Waterloo ajoute au paysage l'atmosphère désirée pour faire de Waterloo un lieu de plaisance recherché; que ce soit pour un séjour court ou prolongé, au premier abord, l'accueil chaleureux des Waterlois vous charmera. L'accessibilité géographique et économique, ainsi que les disponibilités récréatives et culturels de Waterloo, vous combleront et ce, tout au long de l'année.

Attraits

- Le Musée québécois de la chasse

Site unique en son genre, non seulement en Amérique du Nord, mais dans le monde entier.

- Le Camping Municipal

115 sites qui attendent les visiteurs afin de leur faire découvrir les paysages de l'Estrie.

— Le Triathlon

Activité internationale qui attire des milliers de personnes et ce, chaque année. Cette compétition consiste à former des équipes de quatre coéquipiers, soit un coureur, un cycliste et deux canotiers, et à parcourir un trajet à relais.

— Le tournoi National Pee-Wee

Depuis neuf ans, des enfants de 11 ans et de 12 ans se réunissent afin de compétitionner pour le championnat. Cette activité regroupe une soixantaine d'équipes et de 25 000 à 30 000 visiteurs chaque hiver.

— Centre de ski

De plus, Waterloo est située près de la chaîne de montagnes *les Appalaches*, ce qui offre une multitude de centres de ski et ce, à peu de distance, soit les centres de: Owl's head, Shefford, Bromont, Offord, Glen, Sutton.

Loisirs

1. Parcs, forêts, plages:

- parcs et espaces verts: environ 16
- forêts: superficie boisée: 70%
superficie défrichée: 30%
- plages: plage du camping municipal
plage du lac des sources

2. Sports les plus populaires auprès des citoyens

- camping, canotage, natation, pêche
- ski de fond, tennis, hockey
- baseball, bowling, golf

3. Clubs sportifs

- golf de Waterloo: 9 trous
Tarifs: semaine: 7,50\$
fin de semaine: 10,50\$
- conditionnement physique
- patinage artistique
- CAPS, club d'athlétisme pistard de Shefford
- club de hockey mineur
- club de baseball mineur
- club de balle-molle pour femmes et hommes

X - Une ville à l'échelle humaine

C'est une impression très particulière que de vivre dans une petite ville, et il y en a peu qui procurent mieux ce sentiment que Waterloo. Le bon esprit de voisinage qui règne dans une petite ville donne à cette trépidante communauté une harmonie et une mentalité qui lui sont propres. Waterloo est une ville où l'on se préoccupe avant tous des gens.

Pour une population de seulement 4 664 habitants, on retrouve à Waterloo cinquante organismes communautaires, ce qui prouve que Waterloo est une *ville à l'échelle humaine*.

Clubs sociaux

- | | |
|---------------------------------|---------------------------|
| — Action Kilo | — A.F.E.A.S. |
| — Ass. Anglophone | — Auto-Neige |
| — Bibliothèque publique | — Chevaliers de Colomb |
| — Cie Théâtre Sauvageau | — Club de l'âge d'or |
| — Club des Érables | — Club Optimiste |
| — Club santé et conditionnement | — Comité école Notre-Dame |
| — Comité école Saint-Bernardin | — Comité E.P.W.L. |
| — Eastern Star | — Fécondité apprivoisée |
| — Gardes Paroissiales | — Les Fermières |
| — Les Peintres Unis | — Marguilliers |
| — Rebekka | — Télé communautaire |
| — Triathlon | — Waterlys |

Activités orientées vers la jeunesse

- | | |
|-----------------------|-------------------------------|
| — Baseball mineur | — Cadets de la marine |
| — Club d'athlétisme | — Club de patinage artistique |
| — Club de volleyball | — Club Otogone |
| — Hockey mineur | — Jeannettes |
| — Koino (gymnastique) | — Scouts |
| — Tournoi Pee-Wee | |

Agences de bienfaisance

- | | |
|------------------------------|-----------------------------------|
| — Alcooliques anonymes | — Bénévoles du centre hospitalier |
| — Campagne du cœur | — Centre de bénévolat |
| — C.L.S.C. | — Croix-Rouge |
| — Dames auxiliaires (légion) | |

- Filles d'Isabelle
- Les dames de l'église
 Saint-Luc
- Société du cancer
- Women's Institute
- Entraide
 monoparentale
- Légion canadienne
- Marche des dix sous
- Sclérose en plaques

**AVEZ-VOUS PENSÉ
À LA
FONDATION MINVILLE?**

Hydro-Québec

par SON SERVICE D'INFORMATION¹

1 - L'histoire de l'électricité au Québec: 1878-1963

Au Québec, pendant trois cents ans, des millions de femmes et d'hommes ont travaillé et vécu avec la seule force motrice de leurs bras, de leurs jambes, du vent, de l'eau, de la vapeur et du gaz. Ils s'éclairaient à la torche, à la bougie ou à la lampe.

Il a fallu attendre longtemps pour faire connaissance avec l'électricité. À Montréal, la fameuse «bougie» électrique, une lampe à arc d'une puissance de 1 600 chandelles, était allumée pour la première fois, un soir d'automne, en 1878, devant la maison des Jésuites, rue Bleury. Au fil des ans, l'électricité a d'abord servi à l'éclairage des demeures et des rues. En 1892, à Montréal, les tramways électriques remplaçaient les tramways traînés par des chevaux. En 1894, la première centrale hydroélectrique du Québec était construite sur la chute Montmorency.

L'époque des pionniers

En 1897, les promoteurs de la Shawinigan Water and Power Company obtenaient la concession des meilleures ressources hydrauliques de la rivière Saint-Maurice. En 1901, la Montreal Light, Heat and Power Consolidated érigeait une centrale aux rapides des Cèdres, à l'ouest de Montréal. Cette compagnie s'est plus tard illustrée par le raffinement de ses opérations financières. Après la première Grande Guerre, au Lac Saint-Jean, l'Aluminium Company of Canada aménageait la Péribonka pour ses usines. En 1926, la Gatineau Power Company et la MacLaren Quebec Power Company établissaient des centrales dans l'Outaouais pour répondre aux besoins des usines de pâtes et papier.

1. Ces notes sont si intéressantes, en leur brièveté, qu'elles sont irremplaçables au point de vue information. Les Franco-Québécois ont récupéré ce géant devenu un fondement solide du *maître chez nous*.

Outre ces grandes compagnies, des centaines d'entreprises ont exploité les chutes d'eau du Québec pour produire de l'électricité. La Citizen's Light and Power Company, pour sa part, a construit la première centrale hydroélectrique à alimenter la Ville de Montréal. L'installation était érigée sur le canal de Lachine, sous une chute d'eau de neuf pieds de hauteur.

L'électrification du Québec s'est ainsi développée dans un climat de concurrence entre les entreprises.

La marche vers la nationalisation

Mais le développement hydraulique ne s'accomplissait pas avec toute l'harmonie souhaitable. Le service n'était pas d'une qualité égale à travers les régions. Les tarifs variaient d'une ville à l'autre. Sur la place publique, on lançait l'idée de la nationalisation de l'électricité.

Le 14 avril 1944, le lieutenant-gouverneur ratifiait la loi qui créait la Commission hydroélectrique du Québec. Hydro-Québec naissait. La Montreal Light, Heat and Power Consolidated, la Beauharnois Light, Heat and Power Company et la Montreal Island Power Co. étaient expropriées. Cette Loi 17 qui amorçait la nationalisation de l'électricité était votée 37 ans après l'intervention étatique de l'Ontario.

Les vingt premières années d'Hydro-Québec

À peine quelques mois après le début de ses activités, Hydro-Québec annonçait une baisse de tarifs de treize pour cent à sa clientèle domestique et une augmentation salariale à ses employés. Malgré la hausse continue du coût de la vie, des salaires et des matériaux, aucune majoration des tarifs ne fut imposée aux abonnés de 1945 à 1967.

Durant ses premières années d'existence, Hydro-Québec a grandi à un rythme accéléré. Elle a poursuivi sans cesse une politique énergétique d'expansion et d'amélioration du service. Héritière d'une puissance installée de 700 mégawatts, elle la quintuplait en la portant à près de 3 500 mégawatts en 1963. Ses activités furent multiples et très diversifiées.

En 1948, Hydro-Québec réalisait la première réorganisation majeure de l'entreprise. Les résultats et les projets ne tardèrent pas. Au cours de la même année, elle commençait l'aménagement

de la deuxième section de la centrale de Beauharnois. Deux ans plus tard, elle faisait l'acquisition de la centrale et du réseau de Rapide 7 en Abitibi et elle mettait en chantier la centrale de Rapide 2.

En 1953, Hydro-Québec entreprenait la construction de Bersimis 1. La foulée des grands travaux était esquissée. Deux ans plus tard, l'entreprise alimentait la Gaspésie et la région de Chibougamau. En 1956, Bersimis 1 était mis en service et Bersimis 2 en chantier. La construction de la troisième section de la centrale de Beauharnois était aussi amorcée. En 1959, Bersimis 2 et la troisième section de Beauharnois commençaient leurs opérations. Satisfaite et fière des résultats obtenus, Hydro-Québec construisait, au cours de la même année, la centrale de Carillon sur l'Outaouais et elle commençait les travaux d'aménagement du complexe Manic-Outardes.

L'achat des compagnies privées d'électricité

Alors qu'Hydro-Québec progressait à vue d'œil, les multiples compagnies concurrentes constituaient une structure morcelée et confuse. Les intérêts privés des entreprises avaient souvent priorité sur le bien de la collectivité. Le mouvement nationaliste persuada le pouvoir politique de procéder à l'achat des compagnies privées d'électricité. Le 1^{er} mai 1963, Hydro-Québec acquiert les principales compagnies d'électricité: Compagnie de Pouvoir du Bas Saint-Laurent, Compagnie Électrique du Saguenay, Gatineau Power Company, Northern-Quebec Power Company, Quebec Power Company, Shawinigan Water and Power Company, Southern Canada Power Company.

D'autres entreprises d'électricité se sont jointes à Hydro-Québec. Ce fut le cas de 45 coopératives existantes, de quelques réseaux municipaux, de la Compagnie de Pouvoir de La Sarre, de la Compagnie Électrique de Ferme-Neuve et de la Compagnie Électrique de Mont-Laurier.

Avec la nationalisation, la taille d'Hydro-Québec doublait. Le visage était changé. L'entreprise pouvait assumer de gigantesques défis. Son savoir-faire et ses ressources lui ont permis d'acquérir une expertise unique au monde au bénéfice des Québécois et des Québécoises.

2 - Un regard sur Hydro-Québec (1963-1985)

Hydro-Québec est au centre de la vie de tous les Québécois. Sans la fée magique électrique, les cuisines, les vivoirs, les chambres sont privés de confort. Sans elle, les bureaux, les commerces, les usines sont limités dans leurs opérations. Les avions, le métro, les chemins de fer en ont un besoin constant. L'électricité procure la lumière, la chaleur, la climatisation et la force motrice. En toute saison et en tout temps, l'hiver comme l'été, le jour comme la nuit, cette source énergétique est devenue essentielle aux Québécois.

Après la prise de possession, en mai 1963, des compagnies privées d'électricité, la première tâche fut de procéder à l'intégration rationnelle et pratique des nouvelles entreprises. Les défis étaient multiples. À la fois, il fallait former des cadres, planifier les investissements, bâtir des centrales, donner un service de qualité, maintenir les tarifs au plus bas prix, conclure des ententes avec les réseaux voisins, etc.

Des lignes à 735 kilovolts

En 1963, presque toutes les rivières du centre du Québec étaient aménagées. Hydro-Québec a dû exploiter des sites de plus en plus éloignés.

Ce facteur de la distance a obligé l'entreprise à construire un réseau d'électricité qui s'étend sur un parcours de 31 000 kilomètres. Hydro-Québec a dû construire des lignes à 735 kilovolts pour transporter l'énergie des centrales de Manic-Outardes, de Churchill Falls et de la Baie James. La première de ces lignes a été inaugurée en 1965. Il s'agissait d'une première mondiale.

Les complexes Manic-Outardes et Churchill

Entre 1960 et 1978, Hydro-Québec aménageait les centrales du complexe Manic-Outardes. Ces installations sont situées sur les rivières Manicouagan et Outardes, à 700 kilomètres au nord-est de Montréal. Le barrage Daniel-Johnson de Manic 5 demeure le plus grand barrage à voûtes multiples à être construit à travers le monde. Il était inauguré en 1968 et mis en service en 1971. Sa voûte centrale peut loger au complet l'édifice cruciforme de la Place Ville-Marie de Montréal.

Le deuxième grand chantier était ouvert aux chutes Chur-

chill. En 1966, Churchills Falls (Labrador) Corporation et Hydro-Québec signaient une lettre d'intention pour aménager une centrale sur la rivière Churchill. Les premières turbines commençaient à fonctionner en mai 1972. Dans l'exécution des travaux, le Québec a fourni la majorité des cadres, du matériel et de l'appareillage requis. Aux termes d'une entente dont la durée est de 65 ans, Hydro-Québec achète presque toute la production des chutes Churchill.

La Baie James

En 1978, au moment où les travaux de Manic-Outardes s'achevaient, le complexe La Grande était commencé. Ce projet de la Baie James fut le troisième grand défi de construction assumé par Hydro-Québec en ces vingt dernières années.

Les installations sont situées à 1 400 kilomètres au nord de Montréal, sur la Grande Rivière. Le complexe couvre 176 000 kilomètres carrés, soit le dixième de l'étendue du Québec. La phase 1 a nécessité le détournement partiel de quatre rivières et la construction de trois centrales hydroélectriques: LG 2, LG 3 et LG 4. La puissance installée totale est de 10 282 mégawatts. Pour exprimer l'ampleur des travaux, mentionnons que la salle des machines de LG 2 est située 137 mètres sous terre. Elle peut produire en électricité la consommation d'une ville de 4 millions d'habitants.

La Manic était chantée

Dans la foulée des grands travaux, Hydro-Québec est devenue un symbole de fierté et de réussite pour les Québécois. Le complexe Manic-Outardes, l'entente de Churchill Falls, les barrages de la Baie James, les lignes de transport à la plus haute tension du monde, une politique d'achat québécoise, l'excellence de la recherche à l'IREQ, tels sont les éléments qui créaient une véritable relation d'amour entre le peuple et Hydro-Québec, au début de la dernière décennie.

3 - Quel est l'avenir d'Hydro-Québec?

Les chiffres démontrent qu'Hydro-Québec a atteint une taille gigantesque. En 1944, l'actif était de 109 millions\$; en 1984, il est 249 fois plus considérable. Les 27 milliards\$ de biens classent l'entreprise au second rang des 500 plus grandes entre-

prises canadiennes. La puissance aménagée de 1944 a été multipliée par 49. Les ventes qui atteignent les 4,1 milliards\$ en 1984 sont 273 fois plus élevées que celles de 1944. Le nombre actuel des abonnés est 9 fois plus considérable qu'il ne l'était au moment de l'étatisation des premières compagnies d'électricité.

L'évolution de la dette

La dette a subi la même courbe croissante. De 93 millions\$, elle est passée à 18 milliards\$, soit une multiplication par 193, alors que l'actif a été reproduit 249 fois.

De nouveaux capitaux ont été constamment injectés pour devancer les besoins nouveaux et mettre en place les installations requises. Ils proviennent, pour une grande partie, des États-Unis. La moitié de la dette à long terme est contractée en dollars américains. 10 pour cent de cette dette sont effectués en devises suisses, japonaises et autres monnaies étrangères. 40 pour cent de la dette sont absorbés par le marché canadien.

Depuis quelques années, la proportion des emprunts en dollars canadiens est accrue. Divers instruments financiers ont été utilisés, notamment les contrats d'échanges de paiement d'intérêt et de devises. L'évolution du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain est atténuée par l'augmentation des revenus découlant de l'exportation de l'électricité aux États-Unis.

Croissance d'Hydro-Québec, 1944 à 1984, selon certains facteurs

Années	Actifs en millions\$	Puissance installée/ mégawatts	Vente d'électricité en millions\$	Nombre d'abonnés	Dette à long terme en millions\$
1944	109	500	15	290 000	93
1954	431	1 250	34	420 000	298
1964	2 351	6 562	269	1 492 333	1 718
1974	5 814	11 123	783	2 081 000	3 912
1984	27 129	24 336	4 101	2 578 000	18 326

Que nous réserve l'avenir?

Quel sera l'avenir d'Hydro-Québec? Le rôle prévisible est considérable. Au Québec, l'électricité tiendra une place de plus en plus grande. Déjà, en 1976, sa part correspondait à 22 pour cent du bilan énergétique québécois. En 1985, la proportion dépasse les 36 pour cent. Les objectifs fixés par le gouvernement veulent porter la part de l'électricité à 40 pour cent, d'ici à 1990. La volonté est d'exploiter au maximum les ressources hydrauliques immenses que le Québec possède. Sur un potentiel global de 46 200 mégawatts, à peine 30 000 mégawatts sont actuellement aménagés par Hydro-Québec et des entreprises privées. L'électricité est donc appelée à grandir.

Parallèlement, la technologie connaît des progrès remarquables. La recherche et le développement permettront à l'entreprise de diversifier ses produits. Une évolution rapide est prévisible en ce domaine. Par cette voie, Hydro-Québec nous introduit dans le 21^e siècle.

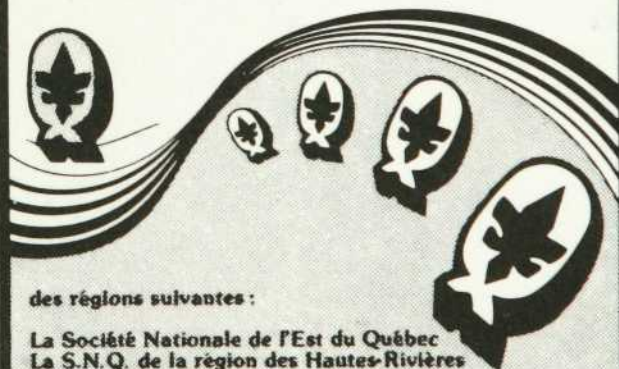
4 - Hydro-Québec s'associe à des partenaires

Si elle ne veut pas subir le sort des grandes compagnies canadiennes du charbon des années 30, Hydro-Québec ne peut se limiter à la vente de kilowattheures. La consommation d'électricité semble avoir atteint ses limites. À partir de cette réalité, l'entreprise doit élargir ses horizons, miser sur la haute technologie et diversifier ses activités. Dans des projets de recherche, de développement et de démonstration, Hydro-Québec investira 760 millions\$ de 1986 à 1990. Les travaux tendent à appliquer de nouvelles technologies à la production industrielle.

*Nous souscrivons avec fierté
à l'Action Nationale*

LA SOCIÉTÉ SECOURS MUTUELS
QUÉBÉCOISE

UNE INSTITUTION D'ASSURANCE-VIE
AUX SERVICES EXCLUSIFS DES MEMBRES
DES SOCIÉTÉS NATIONALES DES QUÉBÉCOIS



des régions suivantes :

- La Société Nationale de l'Est du Québec
- La S.N.Q. de la région des Hautes-Rivières
- La S.N.Q. de la région de l'Outaouais
- La S.N.Q. de la région Saguenay Lac St-Jean
- La S.N.Q. de la région de l'Amiante
- La S.N.Q. de la région Richelieu St-Laurent
- La S.N.Q. de la région Richelieu-Yamaska

Siège social: 134, rue Saint-Charles
Saint-Jean-Sur-Richelieu
J3B 2C3

M. Marcel Henry
5781, rue des Maronniers
Montréal

9-87-A
HIT 2W3

De concert
avec la

vie

Parce qu'elle est consciente de vos obligations qui évoluent sans cesse au rythme de la vie, La Solidarité, Compagnie d'assurance sur la vie, met sur pied de nouveaux programmes d'assurance dans le but de vous offrir des services toujours mieux adaptés à vos besoins. L'innovation à La Solidarité ne profite qu'à vous!

La Solidarité

Compagnie d'assurance sur la vie



Siege social: Quebec

Agences: Amos, Beauceville, Charlesbourg,
Chicoutimi, Laval-des-Rapides, Longueuil,
Montreal, Quebec, Rimouski, Sainte-Foy,
Sherbrooke, Trois-Rivieres.

DU GROUPE SOLIDARITÉ·UNIQUE